



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5397^e séance

Lundi 27 mars 2006, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Taiana	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Gayama
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M ^{me} Bakoyannis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. Forsyth Mejia
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

06-28536 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Représentation et souhaits de bienvenue aux ministres

Le Président (*parle en espagnol*) : J'aimerais d'emblée signaler et saluer la présence à la table du Conseil du Ministre des affaires étrangères et de la fonction publique des Bahamas, M. Frederick A. Mitchell; du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques du Ministère des affaires étrangères du Brésil, S. E. M. Antonio Patriota; du Vice-Ministre des affaires étrangères du Chili, S. E. M. Alberto Van Klaveren; du Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, S. E. M. Carlos Morales Troncoso; du Ministre des affaires étrangères du Guatemala, S. E. M. Jorge Briz Abularach; du Ministre des affaires étrangères du Guyana, S. E. M. S. R. Insanally; de la Ministre des affaires étrangères de la Grèce, S. E. M^{me} Dora Bakoyannis; et du Vice-Ministre des affaires étrangères du Pérou, S. E. M. Harold Forsyth.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant Haïti

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, des Bahamas, du Brésil, du Canada, du Chili, de Cuba, d'El Salvador, de l'Espagne, du Guatemala, du Guyana, d'Haïti, du Mexique, de la République dominicaine, et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu

lors de ses consultations préalables, j'invite, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, S. E. M. René Préval, Président élu d'Haïti, à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité a décidé d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, les participants suivants, assis à la table du Conseil : M. Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; M. Ali Hachani, Président du Conseil économique et social; M. Albert Ramdin, Vice- Secrétaire général de l'Organisation des États américains; et M^{me} Rebeca Grynspan, Administratrice assistante du Programme des Nations Unies pour le développement et Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à la présente séance. Je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me félicite de voir un si grand nombre de ministres à la présente séance, et c'est avec plaisir que je me joins à vous aujourd'hui pour parler d'Haïti. Je souhaite la bienvenue à M. Préval, le nouveau Président, et lui présente mes sincères félicitations.

Le premier tour des élections législatives, qui s'est tenu le mois dernier, a clairement montré que les Haïtiens ont foi dans le processus démocratique et sont déterminés à repartir d'un bon pied. Le taux de participation, le nombre de personnes qui ont attendu patiemment pour voter et le caractère pacifique et pluraliste du processus électoral ne laissent aucun doute.

Permettez-moi aussi de souligner tout le travail qu'a fait la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour que l'espace politique et les conditions de sécurité nécessaires à des élections dignes de ce nom puissent exister. Je sais que le Conseil tiendra comme moi à saluer la façon dont mon Représentant spécial, Juan Gabriel Valdés, a mené les opérations.

L'évolution de la situation doit nous convaincre de redoubler d'efforts. En effet, Haïti ne fait que commencer le long voyage qui mène à un avenir stable et démocratique; il a besoin de notre aide pour atteindre sa destination, et mérite que nous la lui apportions. Un partenariat dynamique doit se créer entre les dirigeants et le peuple haïtiens, d'une part, et la communauté internationale, de l'autre.

Nous devons tous épauler le nouveau Président dans ses efforts pour promouvoir une réconciliation politique générale. Les structures de gouvernement d'Haïti ont besoin d'être généreusement soutenues. Les citoyens aussi, eux qui subissent des épreuves quotidiennes et vivent dans des conditions de sécurité non seulement inacceptables, mais également incompatibles avec la stabilité du pays.

Dans les jours qui ont suivi les élections, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de l'opération des Nations Unies en Haïti pour une nouvelle période de six mois. Par la même occasion, il a exprimé son intention d'autoriser de nouvelles prorogations. Il est juste, et nécessaire, qu'une opération de maintien de la paix multidimensionnelle se poursuive. Mais la MINUSTAH ne peut répondre qu'aux besoins les plus urgents. Ses efforts doivent être complétés et poussés plus loin moyennant une aide bilatérale généreuse et coordonnée.

Les Haïtiens et les Haïtiennes ont montré qu'ils croient en un avenir meilleur. Nous devons travailler avec le nouveau Président et son équipe, ainsi qu'avec eux, pour qu'ils réussissent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne à présent la parole au Président élu d'Haïti, M. René Préval.

M. Préval (Haïti) : J'éprouve un réel plaisir, en ma qualité de Président élu de la République d'Haïti, à prendre la parole devant le Conseil de sécurité, pour présenter à la communauté internationale les attentes du peuple haïtien.

Néanmoins, je voudrais remercier le Conseil de sécurité et l'Argentine qui assure sa présidence, de cette invitation. Mes remerciements s'adressent également au Secrétaire général Kofi Annan, au Groupe restreint concernant Haïti, à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

(MINUSTAH) et à toute la communauté internationale pour leur appui au processus de stabilisation en Haïti.

Le vote massif du peuple haïtien aux élections du 7 février dernier est une manifestation éloquent de sa volonté de vivre en paix et de participer à la reconstruction nationale. Il témoigne de son aspiration légitime à voir s'améliorer ses conditions matérielles d'existence. C'est une avancée significative vers le processus de stabilisation.

Haïti est aujourd'hui un pays à construire. Les problèmes sont énormes et l'urgence est partout. La pauvreté, le chômage généralisé, l'état de délabrement des infrastructures de base indispensables au développement, l'insécurité chronique, tout cela représente des défis majeurs auxquels doit faire face le prochain gouvernement.

Une aide financière accrue de la communauté internationale se révèle indispensable pour consolider le processus démocratique et jeter les bases socioéconomiques du développement durable d'Haïti. L'assistance internationale doit également se concentrer sur la réforme des institutions démocratiques telles que le Parlement, les municipalités et les collectivités territoriales, le système judiciaire et la professionnalisation de la police.

Je viens, en conséquence, solliciter l'appui de la communauté internationale pour un renouvellement de son engagement en faveur d'un programme d'aide à long terme à Haïti. En ce sens, je me réfère à la résolution 1212 (1998) du Conseil de sécurité, soulignant que le redressement économique et la reconstruction sont les principales tâches auxquelles sont confrontés le Gouvernement et le peuple haïtiens et qu'une assistance internationale importante est indispensable au développement durable du pays. En outre, cette résolution invite les organes et institutions des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social, à contribuer à l'élaboration d'un tel programme; et du même coup, elle demande la mise en œuvre d'un programme postélectoral basé sur la création d'emplois, l'amélioration des services sociaux de base et la création des conditions pour un investissement privé massif.

Il convient également de considérer le Cadre de coopération intérimaire, prolongé jusqu'en décembre 2007. Je demande aux bailleurs de fonds de continuer d'honorer leurs promesses en décaissant sans tarder les

fonds annoncés afin d'appuyer le prochain gouvernement dans ses efforts de stabilisation du pays et de redressement socioéconomique. Je me réjouis à l'idée d'appeler à une conférence d'urgence des bailleurs de fonds sur Haïti.

Il existe une corrélation étroite entre la démocratie et le développement économique. Le renforcement démocratique pour lequel la communauté internationale s'est résolument engagée à accompagner Haïti depuis quelque temps, ne peut se faire sans le décaissement de fonds. À cette démarche, l'appui et les actions concrètes de la communauté internationale sont d'une extrême importance pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, tels que définis dans la Déclaration du Millénaire et mettre Haïti sur la voie irréversible du développement durable. Cette entreprise exige de mettre à la disposition d'une population qui, en majorité, vit en dehors des acquis du XXI^e siècle, des conditions qui lui assurent une vie digne.

J'en viens maintenant à la mission de la MINUSTAH qui effectue une tâche ô combien difficile. De concert avec la Police nationale d'Haïti, elle œuvre à améliorer la situation sécuritaire du pays. Je salue le travail qu'elle effectue. Il convient d'orienter maintenant sa mission en fonction des priorités de l'heure et d'instaurer une atmosphère propice où le droit prime sur la violence et la force.

La réforme de la police et du système judiciaire haïtien est, certes, un, impératif. Il devient indispensable de renforcer leurs capacités opérationnelles et de leur permettre de remplir leurs missions légales. Il est important qu'un accord conforme aux prescriptions constitutionnelles et aux règlements internes de la police soit négocié dans le respect mutuel. Dans le même ordre d'idées, je sollicite l'appui financier et technique de la communauté internationale pour le programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. J'invite la MINUSTAH à travailler plus étroitement avec les autorités haïtiennes, pour opérer les transformations nécessaires pour ce qui a trait à la professionnalisation de la police et de la justice.

J'entreprends actuellement des pourparlers avec la classe politique et les autres composantes de la nation pour que nous arrivions enfin à travailler ensemble. L'objectif est de jeter les bases d'un système sociopolitique pacifique et démocratique, éléments

indispensables à la stabilité, à la sécurité, à la relance économique et à la construction d'une société sans ostracisme. Je lance un appel à la classe politique haïtienne et aux autres composantes de la société civile afin de s'asseoir avec le nouveau gouvernement, dans un dialogue franc et sincère, afin de définir un pacte de gouvernabilité, de nature à créer un climat propice à la gouvernance saine, démocratique et participative.

Je compte encore une fois sur la communauté internationale pour accompagner le peuple haïtien dans sa croisade pour la paix et le développement durable.

Le Président (parle en espagnol) : Je remercie le Président élu d'Haïti pour sa déclaration.

Je donne à présent la parole à M. Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

M. Valdés : Merci pour cette nouvelle occasion de m'adresser au Conseil, occasion d'autant plus exceptionnelle que nous avons aujourd'hui le plaisir d'être réunis en présence du nouveau Président élu d'Haïti, à qui j'adresse tous mes vœux de succès et à qui je renouvelle mon engagement personnel, comme celui de toute la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de continuer à œuvrer ensemble à la réussite du processus de transition en Haïti. D'importants défis restent à relever afin de pérenniser la consolidation de la démocratie et de l'état de droit dans le pays.

Depuis bientôt deux ans, la Mission des Nations Unies s'est déployée en Haïti avec un mandat clairement axé sur le rétablissement de la stabilité et l'appui à l'organisation d'élections libres, transparentes et légitimes. Si nous avons dû surmonter de nombreuses difficultés dans les deux domaines, celles-ci ne nous ont pas empêchés d'atteindre nos objectifs.

Je voudrais, à cet égard, souligner le caractère inclusif des élections, qui ont vu une participation massive de toutes les tendances politiques en Haïti au premier tour. Ces éléments sont la garantie que le résultat des élections, notamment la victoire de M. René Préval à l'élection présidentielle, reflète clairement la volonté souveraine de la majorité de la population.

En matière de sécurité, tout en continuant à maximiser les bénéfices de notre présence militaire et policière sur le terrain, nous avons simplifié les

structures de commandements en place dans le but de renforcer le contrôle direct du quartier général des forces de la MINUSTAH.

Ces objectifs majeurs atteints, je suis convaincu que la mission ne fait que commencer. S'ouvre maintenant un nouveau cycle de coopération avec le gouvernement du Président élu René Préval, au cours duquel l'accent doit être mis sur le renforcement des institutions de l'État et sur le lancement d'un processus de développement socioéconomique global et durable. Il est tout d'abord essentiel de poursuivre la réforme de la professionnalisation de la police nationale dont le premier jalon doit être la certification de tous ses agents afin de doter le pays d'une force de sécurité capable d'assurer la stabilité et la sécurité publiques. Mais il est, par ailleurs, indispensable que ce processus aille de pair avec une stratégie de réforme et de renforcement des institutions judiciaires et de l'administration pénitentiaire.

Au-delà des aspects techniques nécessaires pour entamer ces réformes, il faut aussi penser aux Haïtiens et Haïtiennes qui sont à la base de ces institutions. Les membres de la Police nationale haïtienne et les fonctionnaires du système judiciaire doivent recevoir des salaires décents et pouvoir compter sur des conditions de travail acceptables. Ils doivent bénéficier d'une formation professionnelle continue, non seulement dans les académies mais aussi sur le terrain, et particulièrement dans les provinces. J'ai eu l'occasion de visiter la plupart des régions du pays, et j'ai été frappé par la précarité des installations et le manque de moyens avec lesquels travaillent les agents de la Police nationale haïtienne et les juges du pays. Aussi longtemps que cette situation persistera, tout projet de réforme sera extrêmement difficile.

Les institutions de l'État ont besoin d'un soutien accru des bailleurs fonds et des pays amis, soit sous la forme d'une assistance financière ou, comme le Président élu l'a souhaité, sous la forme de services d'experts internationaux. Au cours de cette nouvelle étape, il sera également essentiel de promouvoir la réconciliation et le dialogue à l'échelle nationale afin d'assurer la stabilité et la bonne gouvernance. Ce processus doit compter avec la participation active de toutes les forces sociales, et pas seulement politiques, du pays : les organisations de la société civile, le secteur privé, les dirigeants communautaires et les notables des provinces, des quartiers pauvres des principales villes. Le processus de dialogue doit

permettre aux Haïtiens de parvenir à une vision commune de l'avenir du pays. Il doit forcément être décentralisé afin de tenir compte des réalités souvent bien différentes de chaque région du pays. La diaspora haïtienne devrait également être appelée à jouer un rôle dans ces initiatives. La réconciliation et le dialogue sont deux éléments cruciaux qui permettront, avec cette phase d'espoir qui s'ouvre pour le pays, d'éviter un retour au passé de crise politique, de violences et de déstabilisation.

Comme l'a dit le Président élu, la réconciliation nationale doit trouver ses racines dans l'avenir d'Haïti, et non pas dans le passé. Alors que le processus de dialogue sera un exercice à long terme, il faut néanmoins chercher à obtenir des résultats à court terme sur des sujets qui concernent toute la population. Les activités de réconciliation seront déterminantes pour le programme de désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés illégaux dans le pays.

Je partage entièrement la vision exprimée par le Président élu quant à la nécessité d'accompagner le progrès dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit, avec un développement socioéconomique, qui se traduise par une amélioration des conditions de vie de la population.

Voici d'autres exemples de discussion, qui doivent être liés au processus de dialogue. Comment réussir à produire de la richesse dans un pays pauvre en maximisant les ressources naturelles et humaines disponibles? Comment mettre en place des conditions pour stimuler les investissements étrangers? Il s'agit d'un débat qui se tient dans de nombreux pays et qui peut servir pour unir les forces politiques et sociales et poursuivre des objectifs communs. Ces débats sont nécessaires au sein de la population haïtienne. Mais encore une fois, celle-ci doit pouvoir compter sur une assistance continue de la communauté internationale. Ces deux dernières années, le pays a entamé un redressement en matière économique et de gestion financière qui est extrêmement intéressant. En parallèle, le Cadre de coopération intérimaire a permis de créer un mécanisme de coordination entre le Gouvernement de transition et la communauté internationale. Cependant, il s'agissait, comme son nom l'indique bien, d'une structure visant le court et le moyen terme. J'espère sincèrement que des mécanismes de coopération et de coordination avec une vue à plus long terme seront maintenant établis afin d'optimiser la coopération entre Haïti, les bailleurs de

fonds et l'ensemble de la communauté internationale. Ensemble nous devons montrer à ceux que la misère pousse au désespoir, et même parfois à la violence, que le processus démocratique peut se traduire par des bénéfices tangibles dans leur vie quotidienne. La grande majorité de la population continue à vivre, privée de tout et survivant au jour le jour dans des conditions souvent inhumaines.

Le Gouvernement haïtien – aussi bien le pouvoir exécutif que le législatif – et la communauté internationale doivent montrer à cette population que nous avons la volonté et la capacité de combattre l'extrême pauvreté et d'améliorer les conditions socioéconomiques qui règnent en Haïti, qu'il s'agisse de l'emploi, du logement ou de l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la justice. Tant que la fracture sociale créée par les inégalités criantes existant au sein de la société haïtienne n'aura pas été réduite, notre objectif consistant à stabiliser Haïti de manière irréversible ne pourra pas être complètement achevé.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Lorsque l'on parle d'Haïti, les observateurs internationaux indiquent presque toujours qu'il s'agit du pays le plus pauvre de l'hémisphère. On ne peut continuer à accepter cette situation comme une fatalité. Haïti a un avenir en tant qu'État pleinement viable participant à un processus de développement qui se ferait en étroite coopération avec la communauté internationale. Haïti peut, et doit, s'intégrer entièrement en tant que membre à part entière de l'ensemble des pays de la région.

À cet égard, je tiens à saluer tout d'abord la décision prise par les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) de normaliser leurs relations avec le Gouvernement haïtien et de recevoir à nouveau ses représentants dans les réunions de l'Organisation. Je voudrais souligner tout particulièrement l'importance considérable de continuer à renforcer la coopération entre Haïti et son voisin le plus proche, la République dominicaine, car il s'agit de deux pays inextricablement unis dans leur histoire et leur développement. La visite fructueuse du Président élu à Saint-Domingue, en réponse à l'invitation du Président de la République dominicaine, est une étape importante et riche de sens qui marque un début prometteur dans la nouvelle étape qui attend Haïti.

Les visites que le Président élu a faites au Brésil, au Chili et en Argentine, sur invitation officielle de ces

gouvernements, ont également été importantes, porteuses d'espoir et productives. Il convient de souligner tout particulièrement le fait que ces pays ont renouvelé leur engagement de poursuivre leur appui indispensable à Haïti par le biais de la fourniture de contingents à la MINUSTAH. Il est impossible de surestimer l'importance de la participation des pays latino-américains, dont la contribution représente la majorité des effectifs de la Mission, pour l'avenir de la stabilité et de la démocratie en Haïti.

Les progrès accomplis ont permis de contribuer à ramener le pays sur la voie du processus démocratique. Ce processus est cependant encore fragile et pourrait être gravement compromis si l'on diminuait prématurément l'appui apporté à la composante militaire de la Mission. L'expérience des missions de paix antérieures en Haïti nous a enseigné qu'il est possible de réaliser des progrès considérables dans le cadre du processus démocratique, mais également qu'il convient de ne pas surestimer ces acquis. Il importe de poursuivre nos efforts jusqu'à ce que les progrès deviennent irréversibles.

En conclusion, je voudrais remercier une fois encore le Secrétaire général de la confiance qu'il m'a témoignée en me nommant son représentant à Haïti. Je voudrais également remercier le Conseil de sécurité et tous les pays membres du Groupe restreint concernant Haïti de leur appui constant et essentiel pendant l'exercice de mes fonctions en tant que Représentant spécial. Je tiens également à remercier le Gouvernement de transition haïtien de sa coopération et de sa confiance constantes.

Ce fut pour moi un honneur de servir l'Organisation des Nations Unies dans la mise en œuvre des idéaux de paix, de justice et de démocratie qu'elle représente. Cela fut également un honneur de pouvoir apporter une contribution à Haïti et à son peuple, et d'aider à la reprise du processus de paix et de démocratie dans le pays.

Le Président *(parle en espagnol)* : Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je prie de nouveau tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées de bien vouloir distribuer le texte de leur intervention et d'en lire une version condensée lorsqu'elles

prendront la parole dans la salle. Je remercie d'avance tous les participants de leur compréhension et de leur coopération.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Dora Bakoyannis, Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

M^{me} Bakoyannis (Grèce) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord saluer votre initiative, Monsieur le Président, de tenir un débat public sur la situation en Haïti à ce moment crucial, alors qu'approche la fin de la période de transition et que s'ouvre une époque nouvelle – que nous espérons meilleure. Votre présence ici, Monsieur le Président, souligne l'importance que la communauté internationale attache aux efforts en vue de stabiliser le pays et d'aider le peuple haïtien dans sa quête de la paix et du développement.

J'aimerais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue dans cette enceinte à S. E. M. René García Préal, Président élu d'Haïti, et le féliciter de son élection. Je salue également mes collègues Ministres des affaires étrangères qui prennent part à ce débat. Pour ma part, j'estime que c'est un privilège de participer aux délibérations de ce matin, sachant que les relations entre mon pays et Haïti remontent très loin : Haïti a été le premier pays à reconnaître la Grèce après son indépendance.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Après deux longues années, la période de transition d'Haïti touche à sa fin. La démocratie a triomphé une fois de plus. Le peuple haïtien aura bientôt un nouveau Président, un nouveau Premier Ministre, un nouveau gouvernement, un nouveau parlement, de nouvelles autorités municipales et locales. Mais, avant tout, les Haïtiens auront un nouvel espoir pour l'avenir – un avenir qu'il leur appartient de construire.

La route qui les attend est semée d'embûches. Tout d'abord, il est essentiel que le deuxième tour des élections législatives, ainsi que les élections municipales et locales, soient menés sans heurts et se déroulent dans les délais prévus. Les quelques semaines à venir seront tout à fait cruciales, et ni la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ni les autorités nationales

haïtiennes ne doivent relâcher leur vigilance. Le transfert d'autorité à tous les niveaux, la prise de fonctions du nouveau Président et la formation du nouveau gouvernement doivent avancer rapidement et sans entraves. Nous demandons instamment à toutes les parties de continuer de participer au processus politique et de respecter l'issue des élections.

Les autorités nouvellement élues d'Haïti vont avoir l'occasion d'axer leur attention sur les défis les plus immédiats et les plus importants auxquels le pays est confronté : la création d'institutions qui défendent l'état de droit et protègent les droits de l'homme. Le plus notable en la matière serait la réforme de la Police nationale haïtienne et du système judiciaire. À mesure que naît le nouvel Haïti, nous devons laisser derrière nous la mentalité et les pratiques des années de transition. À partir de maintenant, la Police nationale haïtienne ne doit plus recourir à des méthodes extrêmes et doit se conformer pleinement aux normes internationalement reconnues de respect des droits de l'homme et de procédure régulière. L'impunité est aussi une question importante qui doit être traitée.

Il faut continuer à promouvoir le dialogue national et la réconciliation politique. Même s'il est vrai que de nouvelles institutions sont en chantier, il reste de nombreux vestiges des anciennes pratiques. À cette fin, le désarmement des bandes armées qui parcourent le pays doit absolument être mené à terme. Un environnement de sécurité et de stabilité favorisera le développement économique et contribuera à ce que les enfants retournent à l'école au lieu de traîner dans les rues.

Comme nous l'avons tous dit à de nombreuses reprises, le peuple haïtien est maître de son propre avenir. Néanmoins, Haïti ne peut pas réussir tout seul. Le pays aura besoin d'une aide considérable de la communauté internationale pour mettre en œuvre ses projets de développement économique. C'est pourquoi nous appelons les donateurs à faire tout leur possible pour aider Haïti en ce moment critique et assurer non seulement un afflux régulier d'aide financière, mais aussi des décaissements dans les délais prévus.

Le Gouvernement haïtien doit, dans le contexte du Cadre de coopération intérimaire, réévaluer les priorités en matière d'assistance et mettre en œuvre des projets de développement économique à long terme qui encourageront les Haïtiens à garder foi en leur nouveau gouvernement. L'Union européenne, les institutions

financières internationales et d'autres parties prenantes doivent garantir que le développement économique sera canalisé vers des projets viables qui aideront à créer des emplois et fournir les services sociaux de base. La Grèce, quant à elle, continuera son appui bilatéral, en plus de l'aide que nous apportons déjà par l'entremise de l'Union européenne. De plus, sur le plan bilatéral, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui une contribution supplémentaire de 100 000 euros, qui vient s'ajouter aux 100 000 euros que nous avons versés l'année dernière.

À ce stade, je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais pas mes sincères félicitations au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, pour un travail dont il s'est remarquablement acquitté. Je tiens aussi à exprimer la profonde reconnaissance de mon gouvernement à tous les pays qui ont fourni des contingents militaires et de police à la MINUSTAH. Nous condamnons résolument toutes les attaques contre la MINUSTAH et contre les autres membres du personnel international, notamment les personnes chargées de tâches humanitaires.

Le Conseil de sécurité va prochainement examiner le mandat et le rôle futur de la MINUSTAH. Pour l'instant, il suffit d'assurer le peuple haïtien que nous allons rester engagés envers Haïti sur le long terme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Harold Forsyth Mejia, Vice-Ministre des affaires étrangères du Pérou

M. Forsyth Mejia (Pérou) (*parle en espagnol*) : C'est un véritable plaisir pour moi de vous remercier, Monsieur le Ministre, pour la façon remarquable dont la République argentine a géré les travaux du Conseil de sécurité au cours de sa présidence. L'initiative de convoquer ce débat public sur la situation en Haïti réaffirme le caractère prioritaire que nous accordons au règlement de cette crise. J'aimerais aussi saluer la présence de S. E. M. René Préval, Président élu d'Haïti, et lui exprimer une fois de plus, au nom du Gouvernement péruvien, nos chaleureuses félicitations pour son élection. Nous l'assurons de notre engagement à poursuivre notre coopération pour appuyer les efforts de son gouvernement visant à jeter les bases d'une société stable où règnent le droit, la démocratie et le respect des droits de l'homme. Ce sont

là des conditions indispensables à la réalisation d'un développement durable en Haïti.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé et réaffirmons notre reconnaissance à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour ses efforts extraordinaires à l'appui de la stabilité dans ce pays, dans l'assistance qu'elle apporte aux autorités haïtiennes et en vue d'assurer un environnement de sécurité adéquat dans le pays – sachant qu'un tel environnement était indispensable au déroulement normal du récent processus électoral.

Par ailleurs, ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant du Guyana au nom du Groupe de Rio.

Les élections de février dernier ont été le premier pas vers le rétablissement de la démocratie et de la stabilité en Haïti. Nous devons, aujourd'hui et demain, relever les défis posés par la préservation de la paix et de la sécurité dans le pays, afin de garantir la continuité du processus.

La tenue du deuxième tour des élections législatives, puis des prochains scrutins locaux et municipaux, nécessitera le concours de la communauté internationale ainsi qu'un nouvel engagement politique de la part des autorités et du peuple haïtiens. Il est selon nous fondamental que le dialogue politique et la réconciliation nationale continuent d'être encouragés afin d'éviter un retour de la polarisation, de la violence et du chaos.

Nous espérons que la société haïtienne parviendra à forger un consensus national vaste et durable, qui l'aidera à opposer un front uni aux immenses défis qui l'attendent. Sans une entente entre Haïtiens débouchant sur un véritable accord national, il est difficile d'imaginer que la situation économique et sociale à l'origine des violences de ces deux dernières années puisse être réglée. Dans ce contexte, le Pérou, pays américain solidaire, partage l'aspiration à la paix, à la démocratie et au développement du peuple haïtien. Nous sommes prêts à partager notre expérience en matière de concertation et d'accords nationaux.

La sécurité, le renforcement des institutions démocratiques et des droits de l'homme, et la pérennisation du processus de développement forment un trio indivisible. En ce qui concerne le renforcement des principales institutions de l'État, que la

consolidation de la démocratie interdit de différer, la MINUSTAH doit continuer d'apporter son appui aux autorités haïtiennes conformément à son mandat.

Par exemple, il importe d'accélérer la réforme de la police nationale d'Haïti et de la compléter afin de l'ajuster au nouvel ordre institutionnel démocratique. Le Pérou étudie actuellement les modalités d'une collaboration à cet égard, qui pourrait inclure l'envoi de policiers péruviens dans les centres de formation de la police haïtienne.

De même, il est indispensable et urgent que les autorités haïtiennes réforment de fond en comble le système judiciaire et le régime de défense des droits de l'homme. Mais n'oublions pas que la crise en Haïti a découlé de la décomposition du tissu social, l'essor de la criminalité et l'effondrement des institutions étant intimement liés. Cette situation est le résultat de plusieurs années de marginalisation et de pauvreté extrême, qui ont engendré une gigantesque catastrophe environnementale.

Malheureusement, Haïti accuse aujourd'hui un très fort déséquilibre sur les plans physique et social puisqu'il affiche la plus forte croissance mondiale de la population urbaine et l'un des taux les plus bas au monde de la consommation d'eau, de vivres et d'énergie par habitant, pourtant essentielle pour la survie de toute société. Ce déséquilibre, exacerbé par une croissance annuelle de 3 % de la population – et, partant, l'une des plus fortes densités d'Amérique latine – a détruit l'habitat en raison d'une déforestation implacable, qui a entraîné une grave érosion du sol, la perte de fertilité et la sédimentation des sols, ainsi que l'épuisement des ressources hydrauliques sans lesquelles il est impossible de produire les aliments et l'énergie électrique indispensables pour la survie du peuple haïtien. Il sera très difficile de réparer les ravages subis par l'environnement, car les changements climatiques planétaires ne feront qu'aggraver ce déséquilibre physique et social.

En raison de tous ces problèmes graves, nous déclarons une nouvelle fois que la communauté internationale – c'est-à-dire tous les pays amis d'Haïti, de l'hémisphère et du reste du monde – doit unir avec détermination ses efforts pour apporter au peuple et au Gouvernement haïtiens un appui sur le long terme. Nous pensons qu'il faut un pacte mondial pour Haïti, à travers lequel la communauté internationale fournira des ressources prévisibles suivant des échéanciers

préétablis afin d'atteindre les objectifs définis avec les autorités nationales, sur la base d'un consensus national dans les domaines de la gouvernance démocratique, de développement économique et social, de la défense de l'environnement et de la sécurité.

La prochaine évaluation des priorités de l'assistance fixées dans le Cadre de coopération intérimaire, que les nouvelles autorités haïtiennes vont mettre en place, viendra à point nommé. Nous pensons que, dans cet engagement à long terme, l'Organisation des États américains (OEA) et la Banque interaméricaine de développement ont un rôle important à jouer, au même titre que l'Organisation des Nations Unies. L'OEA doit être le bras exécutif de cette initiative afin que l'action de la MINUSTAH ne se dissolve pas dans la désintégration sociale et environnementale, une fois dissipé l'enthousiasme électoral.

Nous ne pouvons terminer sans souligner l'excellent travail de l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSTAH. Nous le remercions de tout ce qu'il a entrepris depuis sa nomination. Il ne fait aucun doute qu'il sera très difficile de le remplacer. Mon pays est d'avis que son successeur devra posséder la même adresse diplomatique et politique ainsi que les mêmes talents de gestionnaire. Il devra également afficher une riche expérience en matière de conception et d'exécution de programmes de développement et de mobilisation des ressources, ainsi que dans le renforcement des institutions et le règlement des conflits, tout cela étant très important pour l'étape qui suivra les élections en Haïti.

Aujourd'hui, le Pérou réaffirme ici son engagement à l'égard du peuple et des nouvelles autorités d'Haïti. Nous continuerons de faire tout notre possible pour qu'Haïti s'engage véritablement dans la voie du redressement démocratique, économique et social. Le continent américain ne peut supporter une nouvelle crise en Haïti. Voilà pourquoi nous maintiendrons notre engagement, notre rôle et notre solidarité à l'égard de ce pays frère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Samuel R. Insanally, Ministre des affaires étrangères du Guyana.

M. Insanally (*Guyana*) (*parle en anglais*) : Le 7 février 2006, le peuple haïtien s'est réuni, avec une vigueur étonnante et contre toute attente, pour voter en

faveur de la restauration de la démocratie dans son pays en proie à l'agitation. Cette impressionnante manifestation de fierté et de responsabilité civique a fait naître de nouveaux espoirs pour l'avenir d'Haïti. Le Groupe de Rio, au nom duquel j'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui, salue la détermination du peuple haïtien et célèbre son triomphe.

Il convient de féliciter la République d'Argentine d'avoir pris l'initiative, en tant que Président du Conseil de sécurité, d'organiser un nouveau débat sur la situation en Haïti au sein de cet organe. Nous nous réjouissons tout particulièrement de voir mon homologue présider cette importante séance.

Nos félicitations s'adressent également au Secrétaire général, qui a supervisé l'action collective menée pour aider Haïti au moment le plus difficile et le plus exigeant de son histoire récente.

Au distingué Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, M. Juan Gabriel Valdés, nous exprimons notre reconnaissance pour la manière dont il dirige la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous reconnaissons le rôle pivot joué par la Mission dans le retour de l'ordre constitutionnel en Haïti. Son exposé d'aujourd'hui a certainement été très instructif et nous a incités à intervenir dans ce débat.

Nous nous félicitons surtout de la présence parmi nous aujourd'hui, du Président élu d'Haïti, S. E. M. René Préal. Sa participation à notre débat témoigne de sa volonté d'œuvrer et de collaborer avec la communauté internationale pour le bien de son pays et de son peuple. Au nom du Groupe de Rio, je lui donne l'assurance de notre plein appui dans l'exécution de son mandat.

Il est primordial, en cette heure cruciale de l'histoire d'Haïti, que la communauté internationale réfléchisse sérieusement à la meilleure manière d'aider Haïti, depuis si longtemps en proie à la pauvreté et au conflit, à progresser en douceur vers la stabilité et la sécurité en s'engageant fermement sur la voie du développement.

Le succès du récent processus électoral incite les pays du Groupe de Rio, qui sont les amis d'Haïti, à penser qu'il s'offre une occasion unique d'installer la paix et le développement dans ce pays.

À notre avis, la stabilité et la viabilité futures d'Haïti dépendront dans une large mesure de notre

capacité collective de renforcer et d'asseoir les fondements de la démocratie. Des institutions et des mécanismes forts et efficaces devront être mis en place pour garantir que les bienfaits de la démocratie profitent à tous les citoyens haïtiens quelles que soient leur classe, leur couleur ou leurs croyances. En conséquence, notre coopération avec Haïti doit viser à mettre en place, entre autres, un système éducatif qui corresponde aux besoins particuliers d'une population parlant majoritairement le créole, une police et un système judiciaire forts pour maintenir l'ordre et la loi ainsi, en fait, que tous les autres services de base, tels que la santé et le logement, indispensables pour mener une vie décente.

Il est tout aussi fondamental qu'il y ait un effort résolu pour éliminer le climat de crainte et d'insécurité qui prévaut actuellement en Haïti. Les violences intestines qui ont longtemps gangrené le pays ne peuvent plus être tolérées si l'on veut que la démocratie survive. Nous notons, à cet égard, que le Président élu, M. Préal, a lancé un appel en faveur de la poursuite de la MINUSTAH afin que le processus démocratique puisse être préservé et consolidé. Le Groupe de Rio appuie le maintien de la Mission et insiste également pour que son mandat soit maintenant largement étendu de sorte à inclure une composante humanitaire et de développement plus forte. Cette approche plus globale, à notre sens, ne permettra pas seulement d'améliorer les résultats obtenus par la Mission mais également d'en renforcer la crédibilité et le prestige non seulement aux yeux du peuple haïtien, mais de la communauté internationale.

Réduire la pauvreté et mettre en place des conditions pour encourager la croissance économique sont, sans nul doute, les défis les plus difficiles qu'Haïti doit relever aujourd'hui. Tous ceux qui ont vu les conditions de vie abjectes qui règnent à Cité Soleil et dans d'autres zones défavorisées du pays ne peuvent qu'être scandalisés par la misère qu'on laisse encore prévaloir aujourd'hui. Les indicateurs de développement humain pour Haïti sont bien en deçà de la moyenne des autres pays de la région, puisque la grande majorité des Haïtiens vivent en dessous du seuil de pauvreté et n'ont pas ou quasiment pas accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'assainissement public. Le Groupe de Rio se félicite d'apprendre qu'une stratégie de réduction de la pauvreté va être mise sur pied afin de permettre à Haïti d'atteindre les

objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais spécifiés.

Ainsi que l'expérience nous l'a montré, des élections démocratiques à elles seules ne peuvent garantir la paix et le développement. Pour être véritablement efficace, la démocratie doit être entretenue et consolidée par un développement économique et social équitable. Le Groupe de Rio estime que la mise en œuvre rapide de certains projets prioritaires clefs ayant pour objectif d'améliorer rapidement le niveau de vie des Haïtiens les plus pauvres contribuera à atténuer le désespoir qui prévaut actuellement et donnera un nouvel espoir de reprise et de croissance économique au pays.

Dans ce contexte, je voudrais indiquer que plusieurs pays du Groupe de Rio ont déjà mis en place des programmes de coopération bilatérale avec Haïti dans des domaines de préoccupation. Au niveau de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), les chefs de gouvernement ont déjà indiqué qu'ils étaient disposés à admettre de nouveau Haïti au sein des différents conseils de la Communauté et à lui fournir davantage d'aide matérielle et technique. Nous saluons les États-Unis, le Canada, l'Union européenne et les autres pays donateurs ainsi que les organismes internationaux qui ont contribué, au sein du Cadre de coopération intérimaire, à divers programmes de développement. Nous demandons instamment aux autres États et organismes qui le peuvent de répondre rapidement et généreusement aux besoins urgents d'Haïti en lui apportant une aide financière prompte et abondante.

Le succès de la transition vers un gouvernement constitutionnel qui s'opère actuellement en Haïti est largement dû au partenariat très étroit et très fructueux qui s'est instauré entre Haïti et la communauté internationale. Nous saluons la détermination et les efforts dont ont fait preuve tous les Haïtiens à tous les niveaux pour surmonter leur situation actuelle. De même, nous devons reconnaître les contributions de la MINUSTAH, de l'Organisation des États américains, du Groupe de Rio, de la CARICOM et d'autres partenaires à la consolidation du processus démocratique.

Il est important et impératif que ce partenariat pour Haïti soit aujourd'hui renouvelé et redynamisé afin de permettre à ce pays dévasté de consolider les résultats obtenus ces derniers temps et d'avancer vers le plein développement. Comme le dit un proverbe

haïtien bien connu : « Men anpil chay pal ou – Plus il y a de mains, plus le fardeau est léger ». Si nous agissons à l'unisson, nous serons en mesure, du moins nous l'espérons, de redonner à Haïti la fierté et la gloire qui ont caractérisé, sa lutte héroïque et pionnière pour la liberté et l'indépendance.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait souhaiter la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, qui préside personnellement l'important débat public d'aujourd'hui. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue à S. E. le Président élu d'Haïti, M. Préal, qui a fait le déplacement tout spécialement pour assister à la séance et prononcer une déclaration importante.

La situation en Haïti est au centre de l'attention de la communauté internationale depuis les années 90. Ayant enduré des souffrances indicibles entraînées par plusieurs années de chaos, le peuple haïtien rêve de paix et de stabilité. C'est avec un enthousiasme gigantesque qu'il a participé aux élections, se servant des bulletins de vote pour exprimer ses fortes aspirations politiques. L'élection présidentielle a été menée à bien après un seul tour de scrutin, et la date du second tour de scrutin des élections législatives a été reportée. Nous pouvons donc dire qu'Haïti se trouve à nouveau au seuil critique d'une nouvelle étape fondamentale de son histoire. L'ère des possibilités et de l'espoir s'annonce déjà.

Nous savons tous bien que la tenue réussie des élections et l'achèvement du processus de transition politique ne représentent que la première étape des efforts d'Haïti vers la paix et la reconstruction. L'histoire nous a appris que rester sur la voie de la paix et de la reconstruction est bien plus difficile, compliqué et ardu que préparer et organiser des élections. Telle est la mission historique qui incombe au nouveau Gouvernement haïtien, et telle est aussi la question que la communauté internationale doit examiner sérieusement.

Pour atteindre cet objectif, la Chine estime que, premièrement, une véritable réconciliation nationale est la condition préalable au rétablissement de la stabilité et du développement en Haïti. Toutes les parties concernées dans le pays devraient faire l'analyse minutieuse de l'expérience et des enseignements tirés du premier tour des élections législatives afin de garantir la régularité et la

transparence du second tour, ainsi que des élections municipales et locales, de manière à rétablir la confiance au sein de la population et de tous les partis participants. Une fois les élections terminées, tous les partis et toutes les factions devront respecter le résultat des élections, garder à l'esprit l'intérêt général du pays, mettre de côté leurs divergences passées et s'engager dans un dialogue politique sincère en vue de parvenir à un consensus et de créer un climat politique sain propice à la paix et à la reconstruction de leur pays.

Deuxièmement, le maintien et l'amélioration des conditions de sécurité constituent le fondement de la paix et de la reconstruction en Haïti. Malgré de récentes améliorations des conditions de sécurité, il semble qu'il sera difficile, pendant une période encore assez longue, d'éliminer tous les facteurs qui affectent la stabilité et la sécurité du pays. Les autorités haïtiennes doivent, d'une part, travailler en collaboration étroite avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour lutter avec détermination contre les éléments armés illégaux et les criminels et les dissuader de se livrer à leurs activités et, d'autre part, réformer et restructurer la police et le système judiciaire avec l'aide de la communauté internationale et mener effectivement à bien les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Troisièmement, le développement social et économique est la clef de l'élimination des causes profondes qui sont à l'origine des troubles que connaît Haïti. En tant que pays moins avancé, Haïti souffre depuis longtemps d'infrastructures insuffisantes et de conditions de vie déplorables. Le nouveau Gouvernement haïtien doit mobiliser toutes les forces dont il dispose, concentrer ses ressources limitées sur des projets à impact rapide afin d'améliorer la vie quotidienne de la population et de favoriser la création d'emplois. C'est seulement lorsque la population commence à jouir de véritables avantages qu'elle se met à avoir confiance en l'avenir du pays. À cet égard, le rôle des institutions financières internationales et des pays donateurs est crucial. Les promesses d'aide doivent être tenues le plus rapidement possible et l'accent doit être mis sur des projets à impact rapide afin de garantir un bon départ pour la reconstruction d'Haïti.

Haïti est un pays aux ressources extrêmement limitées qui est confronté à de nombreuses tâches. C'est de tout le dur travail du peuple et du

Gouvernement haïtiens, ainsi que de l'intérêt et de l'assistance continus de la communauté internationale que dépendra la capacité d'Haïti à éviter une rechute et à s'engager sur la voie d'une paix et d'un développement durables. Les pays d'Amérique latine ont toujours pris une part active et joué un rôle important dans l'aide internationale accordée à Haïti, et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a récemment décidé d'admettre à nouveau Haïti parmi ses membres. Ce type d'appui est extrêmement important pour la stabilité et le développement d'Haïti et pour son retour au sein de la communauté internationale.

Un vieux proverbe chinois dit : « Donne un poisson à un homme, et tu le nourris pour un jour. Apprends-lui à pêcher, et tu le nourris pour sa vie entière ». Je crois que la communauté internationale, alors qu'elle aide Haïti, doit écouter ses préoccupations et ses idées, et renforcer de manière continue le sentiment d'Haïti qu'il contrôle le processus de reconstruction, favorisant ainsi sa revitalisation. Étant donné que la Commission de consolidation de la paix a été mise en place et commencera bientôt à être opérationnelle, nous devrions envisager, en temps voulu, de placer Haïti sur la liste des pays dont la Commission devrait éventuellement s'occuper.

Bien que la Chine n'ait pas actuellement de relations diplomatiques avec Haïti, le peuple chinois a toujours entretenu des liens d'amitié très étroits avec le peuple haïtien. La Chine estime que le Conseil de sécurité devrait continuer à suivre de près la situation en Haïti et attend avec intérêt la présentation prochaine par le Secrétaire général, après consultations avec les dirigeants haïtiens, de recommandations quant à la structure et au mandat de la MINUSTAH dans sa prochaine phase. La Chine espère également que les conditions politiques nécessaires au maintien de la MINUSTAH continueront d'exister.

Nous avons bon espoir qu'en homme d'État expérimenté, M. Préval répondra aux hautes attentes du peuple haïtien et de la communauté internationale; qu'il traitera, comme il convient, des diverses questions complexes et délicates auxquelles le pays est confronté; et qu'il mènera Haïti vers la stabilité, le développement et la prospérité.

Enfin, la délégation chinoise souscrit à la déclaration présidentielle qui sera faite à la fin de la

présente séance et remercie la mission argentine de l'excellent travail qu'elle a accompli à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères et de la fonction publique des Bahamas, M. Frederick Mitchell. Je lui donne la parole.

M. Mitchell (*parle en anglais*) : La Communauté des Caraïbes (CARICOM) apprécie l'occasion de pouvoir prendre part au présent débat, qui se déroule alors qu'Haïti traverse une phase critique sur la voie de l'établissement de l'ordre constitutionnel.

Le 7 février 2006, après deux années de tentatives désastreuses, le peuple d'Haïti a exprimé en masse le souhait d'être gouverné par des dirigeants de son choix. Le courage, la détermination, la discipline et la patience extraordinaires qu'il a manifestés dans l'exercice du droit de vote sont louables et montrent toute l'importance que le peuple haïtien attache à la démocratie. Les États membres de la CARICOM félicitent M. René Préval de son élection à la présidence de la République.

Il ne faut cependant pas se féliciter trop hâtivement du processus qui a abouti à ce résultat. La saison électorale haïtienne n'est pas encore terminée. Toutes les parties intéressées doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour pallier les insuffisances organisationnelles qui ont affligé les élections présidentielles et législatives du 7 février et entraîné le retard du second tour, ainsi que le report de l'investiture du Président élu. L'attachement manifesté par le peuple haïtien au processus démocratique n'exige pas moins.

De même, la préservation de l'intégrité du processus électoral est d'une importance capitale pour assurer la légitimité du nouveau gouvernement, la stabilité future du pays et le développement de la société haïtienne. Nous devons continuer à être bien conscients de l'importance des élections locales et municipales, piliers essentiels du système constitutionnel de gouvernance démocratique d'Haïti.

La CARICOM a, dans le passé, offert sa propre compétence en matière électorale, et elle saisit cette occasion pour réitérer cette offre. Elle est prête – et telle est son intention – à envoyer sur le terrain une mission d'observation pour le second tour des élections législatives et pour les élections locales, de concert avec d'autres groupes internationaux d'appui.

La position de principe adoptée par la CARICOM il y a deux ans est bien connue. Nous estimions que les principes fondamentaux des pratiques et des comportements démocratiques avaient été mis en péril pendant le processus de recherche d'un règlement à l'impasse politique haïtienne. Comme la Communauté des Caraïbes l'a souligné dans cette salle au cours du débat tenu le 12 janvier 2005 sur la situation concernant Haïti, « Nous ne saurions transiger sur ces principes, car ils sont essentiels pour notre sécurité en tant que petits États. » (S/PV.5110, p. 18)

La CARICOM a signalé dès le départ qu'elle était prête à accueillir de nouveau Haïti à ses Conseils une fois l'ordre constitutionnel rétabli. Dans la lettre de félicitations que le Président de la CARICOM a envoyée récemment au Président élu, M. René Préval, il a laissé entendre que ce processus était en voie d'être achevé, puisque la victoire du Président élu Préval « ouvre la voie à un nouvel engagement d'Haïti aux plus hauts niveaux des Conseils de la Communauté, étant donné que son élection est le reflet de la volonté populaire ».

Le Président a également souligné que la Communauté des Caraïbes est prête à accompagner le Gouvernement et le peuple haïtiens alors qu'ils s'apprêtent à relever les nombreux défis qui sèmeront d'obstacles la voie du développement politique, économique et social continu de leur pays.

À cet égard, la Communauté propose de rencontrer bientôt le Président élu afin de déterminer les meilleurs moyens d'apporter sa contribution et de tenir ses engagements vis-à-vis du peuple d'Haïti.

La réconciliation, le rapprochement, le compromis et le respect mutuel doivent devenir les éléments clefs d'une nouvelle éthique et organisation politique qui permettront au peuple d'Haïti de triompher des divisions sociales et politiques profondes qui ont, de tout temps, entravé le progrès; qui permettront à Haïti d'être à la hauteur des problèmes multiples, complexes et profonds qui l'attendent; qui permettront à Haïti de parvenir à un consensus sur la direction à prendre pour saisir cette perspective de transformation. À cette fin, l'Administration intérimaire doit d'abord s'acquitter de ses obligations en matière d'état de droit avant de terminer son mandat; elle a aussi une occasion, hautement symbolique, de faciliter le début d'une ère nouvelle en faisant aboutir d'urgence les processus judiciaires qui

garantiront la mise en liberté des nombreuses personnes ayant fait l'objet d'arrestations arbitraires et qui sont détenues depuis deux ans sans justification juridique et sans jugement.

Dans le cadre de l'assistance qu'elle fournira à Haïti, la CARICOM aura pour priorité d'aider le pays à surmonter les difficultés qu'il a connues par le passé alors qu'il s'efforçait de faire partie intégrante de la Communauté des Caraïbes. Un aspect important de cet effort consistera à faciliter l'intégration sans heurt d'Haïti dans les divers programmes et institutions qui coordonnent et étayent le fonctionnement de la Communauté. Une fois qu'elle aura le feu vert des nouvelles autorités constitutionnelles, la Communauté cherchera également à faire fond sur les activités qu'elle avait lancées pendant la période de transition dans les domaines de l'élaboration des institutions pour la mise en place d'un conseil électoral permanent; à savoir l'achèvement d'une étude – accompagnée de recommandations – sur les besoins d'Haïti en énergie et en carburant; une conférence universitaire sur la transition vers la démocratie réunissant les universités de la région; et la fourniture de traductions en français de documents techniques clefs de la CARICOM. La contribution de la CARICOM sera limitée uniquement par la pénurie de ressources, et non pas par une volonté politique insuffisante.

Le chemin qui reste à parcourir par Haïti sera long et difficile. Instaurer la démocratie et créer les conditions de la stabilité et du développement social, politique et économique nécessiteront la volonté résolue du Gouvernement et du peuple haïtiens. Il sera également nécessaire que la communauté internationale s'engage dans une perspective à long terme. À cet égard, il faut féliciter la mission de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et ses principaux pays fournisseurs de contingents, l'Organisation des États américains et la communauté des donateurs pour l'appui fourni à Haïti sur le terrain, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour son travail.

Haïti est une petite société complexe. La nature des problèmes à surmonter est telle qu'il faudrait que les attentes de toutes parties, haïtiennes et internationales, soient modérées et demeurent réalistes. Le succès se mesurera peut-être par de petits progrès. Cependant, l'occasion pour Haïti de passer de l'instabilité et de la privation à la paix et au

développement est à nouveau présente, et ne devrait pas être perdue.

M. Gayama (Congo) : C'est assurément pour le Conseil de sécurité un plaisir autant qu'un honneur d'accueillir en ces lieux S. E. M. René Préval, Président de la République d'Haïti, qui vient de nous gratifier de propos très informatifs sur la situation actuelle de Haïti. Je suis heureux de lui adresser, au nom de la délégation congolaise, nos vives félicitations et nos vœux les plus chaleureux de réussite dans l'exercice des hautes responsabilités qui sont dorénavant les siennes.

L'histoire d'Haïti est riche en hauts faits d'une portée humaine et historique indéniable, à bien des égards incomparable. Haïti a été la deuxième république à déclarer son indépendance dans le continent américain après les États-Unis, le 1^{er} janvier 1804, jouant ainsi un rôle de pionnier dans le processus de libération des peuples dans ce qu'il est convenu d'appeler le nouveau monde, à savoir les Amériques. Haïti est liée à l'Afrique par les souvenirs d'une histoire commune faite d'épreuves indicibles, qui font qu'à chaque fois que Haïti est en difficulté, l'Afrique, en général, et le Congo, en particulier, se sentent concernés et, par conséquent, soucieux de lui manifester leur solidarité de quelque manière que ce soit.

Durant ces dernières années, la situation en Haïti est passée par une série de phases ayant nécessité une attention particulière de la communauté internationale en raison de leur gravité. Une administration publique largement détruite, un appareil judiciaire très affaibli, un pouvoir législatif qui avait fini par tomber en panne à défaut de système électoral fiable, beaucoup d'insécurité entretenue par des bandes armées et, enfin, de très grandes difficultés économiques et sociales; donc, beaucoup d'angoisse et d'inquiétude pour la population haïtienne, particulièrement les jeunes, tel est à grands traits le tableau offert par ce pays aujourd'hui.

Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité n'ait pas ménagé ses efforts pour venir en aide à Haïti, en adoptant les diverses résolutions qui ont mis en place et défini le rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous saisissons cette occasion pour féliciter l'action et le rôle déterminants de la MINUSTAH, admirablement dirigée par M. Juan Gabriel Valdés, Représentant

spécial du Secrétaire général, pendant le processus électoral et exprimer nos remerciements à l'Organisation des États américains et les autres partenaires régionaux et internationaux, qui ont apporté une aide vitale au Gouvernement de transition et au Conseil électoral provisoire au court de la période récente.

Qu'il me soit permis, en cette circonstance, de rendre un hommage au Conseil électoral provisoire dont l'action a contribué à la réussite de ces élections. Le nouveau gouvernement œuvrera sans nul doute à son renforcement et à le rendre permanent et pérenniser ainsi les acquis. Aussi, réaffirmons-nous l'importance que revêtent pour les jours à venir le deuxième tour des élections parlementaires ainsi que les élections municipales et locales, piliers de la gouvernance démocratique en Haïti.

Tout en saluant les efforts déployés par le gouvernement de M. Gérard Latortue pendant la période de transition, nous ne saurions méconnaître les mérites du peuple haïtien lui-même, qui, par sa forte mobilisation pendant le processus électoral, a manifesté sa volonté de changement et, par des moyens pacifiques, confié à M. René Préval le mandat de mener la nation vers une paix et une stabilité durables. Le nouveau Président de la République est ainsi appelé à engager son pays vers le retour définitif à la paix, à la croissance et à la réconciliation nationale, en s'appuyant sur l'élan suscité par les dernières consultations électorales et le soutien populaire que ces élections ont permis de recueillir.

Il n'y aura pas de paix définitive en Haïti sans perspectives concrètes de croissance, ni de développement sans sécurité, stabilité et réconciliation nationales. À cet égard, il est important que le nouveau gouvernement rétablisse le plus vite possible son autorité à travers le pays. Dans un premier temps, l'aide internationale s'avérera nécessaire. Mais les efforts des autorités haïtiennes, comme ceux des intervenants internationaux, doivent viser à ce que le système administratif et le système sécuritaire reprennent leur place dans toutes les villes, dans toutes les communes et localités du pays. Ma délégation estime donc qu'il est plus qu'essentiel d'apporter une assistance aux nouvelles institutions démocratiques, telles que le Parlement, qui aura besoin d'un réel entraînement, de même qu'aux municipalités, aux collectivités territoriales et aux autres structures de l'État. Haïti aura également besoin d'un

accompagnement dans le domaine judiciaire, ainsi qu'en matière de professionnalisation de sa police.

Le pays aura surtout besoin d'un plan global de développement pour combattre la pauvreté, le chômage et les inégalités sociales. Comme l'a souligné M. Latortue lors de son passage ici au Conseil, Haïti

« aur[a] besoin de moins de militaires mais de beaucoup plus d'ingénieurs, d'hommes et de femmes dédiés à la problématique du développement économique et social. [...] [L]a racine des problèmes d'instabilité en Haïti n'a pas uniquement que des solutions militaires. Il faut chercher la cause profonde de l'instabilité dans la pauvreté, dans le chômage, dans les inégalités sociales qu'il y a en Haïti. » (S/PV.5377, p. 5)

Nous saluons l'ensemble des bailleurs de fonds qui ont reconnu, lors de la réunion de la Banque mondiale tenue à Washington le 21 février dernier, la nécessité de mettre en place un programme pour soutenir la démocratie en Haïti, et au-delà des élections.

Par la même occasion, nous exprimons notre appui au maintien de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, conformément à la résolution 1658 (2006) du 14 février dernier. Ce faisant, nous encouragerions le Président René Préval à promouvoir un climat de dialogue qui associerait l'ensemble des forces politiques dans un esprit de réconciliation nationale, pour qu'elles parviennent à œuvrer ensemble en vue du développement d'Haïti et du bien-être des Haïtiens. La communauté internationale devrait dès lors être incitée à soutenir l'action du nouveau gouvernement et à lui manifester sa pleine coopération. Ce que nous voudrions ici souligner de manière pressante.

Ainsi interpellée, la communauté internationale devrait envisager de conclure avec Haïti un véritable partenariat actif dans la durée pour garantir l'efficacité des efforts à consentir. Par un tel élan, les Haïtiens se verraient offrir une véritable lisibilité dans les perspectives de développement économique et social et dans le combat visant la réduction de la pauvreté et des injustices pour la promotion d'une véritable démocratie.

Je terminerai mon propos en notant que les Haïtiens ont devant eux un bel avenir, que cet avenir

est dans leurs mains, qu'il leur appartient et qu'ils peuvent en faire l'objet d'une véritable renaissance. De même, au plan bilatéral ou multilatéral, la communauté internationale est invitée à les aider dans le respect de leurs spécificités et de la souveraineté de leur pays, ainsi que de leurs institutions.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, S. E. M. Carlos Morales Troncoso. Je lui donne la parole.

M. Morales Troncoso (*parle en espagnol*) : Nous sommes venus au Conseil de sécurité aujourd'hui sur l'invitation généreuse de son Président qui a décidé de tirer parti de sa fructueuse présidence pour convoquer cette séance publique sur la situation en Haïti. Au nom de mon pays, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter très chaleureusement pour cette initiative, que nous saluons et considérons comme une démarche heureuse et opportune. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter, au nom de mon pays, le Président élu d'Haïti, M. René García Préal, et réitérer l'engagement de notre Président, M. Leonel Fernández Reyna, et de nous tous, à contribuer aux efforts de la société haïtienne et de la communauté internationale pour promouvoir le développement institutionnel et la stabilité économique et politique en Haïti.

Le fait que le Président élu d'Haïti, M. René García Préal, ait choisi notre pays pour y faire sa première visite de bonne volonté à l'étranger après son élection est, selon nous, un signe de bon augure. Nous réitérons l'engagement de notre pays, la République dominicaine, de dire dans toutes les instances où il se trouvera combien il est urgent qu'Haïti bénéficie activement de la solidarité de la communauté internationale.

Nous devons reconnaître que la communauté internationale, avec l'ONU en tant que chef de file, a accordé toute son attention au conflit qui déchire cette nation. Cette attention commence déjà à porter ses fruits. Je voudrais également saisir cette occasion pour joindre ma voix aux félicitations et saluer les travaux réalisés par notre grand ami, M. Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général.

Nous avons vu qu'un groupe de pays donateurs et d'institutions se sont engagés à fournir des ressources pour revitaliser les institutions et reconstruire les infrastructures indispensables à la revitalisation de

l'économie et à la fourniture de services publics de base pour le pays et la population dans son ensemble. Nous avons également noté qu'il y avait eu un engagement à long terme visant à aider le peuple et les dirigeants haïtiens à institutionnaliser la démocratie et à jeter les bases d'un développement économique durable. En outre, les travaux réalisés par les forces militaires de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ont permis de contrôler l'ordre public afin de permettre au Gouvernement de transition de fonctionner et d'organiser et de tenir des élections libres.

Il y a quatre autres questions fondamentales. Premièrement, il convient de faire savoir aux autorités élues qu'il est nécessaire d'impliquer – comme elles l'ont fait – toutes les tendances politiques dans les efforts visant à stabiliser le pays et, dans le processus visant à rétablir la démocratie, à réduire la pauvreté et à rechercher le consensus social qui permettra de garantir le dialogue et la solidarité. Deuxièmement, il importe que l'aide apportée à Haïti soit considérée comme un processus faisant intervenir les dirigeants de tous les secteurs de la société, ainsi que la communauté haïtienne dans son ensemble, afin que cette communauté se sente réellement concernée par la remise en état institutionnelle, physique, politique, économique et sociale de son pays. Troisièmement, l'Organisation doit maintenir les forces militaires de la MINUSTAH aussi longtemps que cela sera nécessaire, jusqu'à ce que le climat de sécurité publique soit rétabli et que les autorités haïtiennes puissent assumer leurs fonctions avec efficacité. Quatrièmement, nous nous joignons à l'appel lancé aux pays créanciers d'Haïti pour qu'ils prennent la décision d'annuler sa dette afin de le soulager de l'énorme fardeau qui pèse sur ses maigres finances publiques.

Pour terminer, j'ai entendu l'Ambassadeur du Congo dire aujourd'hui qu'Haïti était la deuxième nation la plus ancienne de l'hémisphère, son existence en tant qu'État remontant au 1^{er} janvier 1804. Haïti a su faire preuve de suffisamment de courage historique et de patriotisme pour générer l'optimisme qui lui permettra de surmonter les nombreuses difficultés terribles auxquelles se heurte actuellement le peuple haïtien.

Nous aimerions donc proposer la mise en place, pendant le mandat du gouvernement du Président René Préal, d'une commission qui serait composée des représentants des pays amis, d'institutions

internationales, d'organisations non gouvernementales, entre autres, et qui collaborerait avec les autorités à la formulation et au suivi des projets en faveur de la reconstruction économique et sociale d'Haïti. L'objectif principal d'une telle commission serait de parvenir au décaissement de 74 % des fonds restants sur les 1 085 milliards de dollars, qui ont été collectés lors de la conférence des donateurs de juillet 2004, et de définir les priorités parmi les initiatives qui auraient des conséquences rapides sur la création d'emplois.

À cet égard, comme nous l'avons indiqué au Président élu M. Préval, nous sommes disposés à réactiver, aussitôt que possible, la commission mixte bilatérale dominico-haïtienne en tant qu'organe de consultation et de délibération sur toutes les questions concernant notre relation. Nous sommes également prêts à travailler avec le nouveau Gouvernement haïtien sur des questions communes liées à la protection de l'environnement, aux problèmes migratoires, à la réglementation, aux échanges commerciaux et à la sécurité aux frontières.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue au Président élu M. Préval à New York et c'est avec un vif intérêt que j'attends sa visite à Washington demain.

Haïti a réalisé d'énormes progrès au cours de l'année dernière. Le 7 février, des millions d'Haïtiens se sont rendus aux urnes. Plus de 60 % des électeurs enregistrés ont voté pour une nouvelle démocratie. Cela a été une journée mémorable pour Haïti et pour les nombreuses nations qui ont appuyé ce retour à la démocratie.

Le Président élu M. Préval a maintenant l'occasion d'orienter le peuple haïtien vers un avenir plus radieux. Nous avons entendu l'appel qu'il a lancé en faveur d'un appui constant de la part de la communauté internationale, et mon gouvernement s'engage à aider le peuple haïtien à s'acheminer vers la démocratie. D'ici à la fin de l'année 2006, les États-Unis vont engager près de 500 millions de dollars pour la reconstruction d'Haïti et pour le rétablissement de la démocratie depuis que le Cadre de coopération intérimaire a entamé ses travaux, en juillet 2004. De nombreux autres donateurs ont également fait preuve de générosité mais Haïti continuera d'avoir besoin d'une aide importante au cours de la prochaine décennie afin de surmonter tous les défis qui se posent pour établir une démocratie stable et créer une

croissance économique durable. Mon gouvernement se réjouit de participer à la prochaine conférence des donateurs cet été, et nous sommes convaincus qu'elle permettra à la communauté internationale de continuer de faire preuve de générosité.

Le peuple haïtien a de grandes attentes à l'égard de son nouveau dirigeant, de même que la communauté internationale. Nous sommes encouragés par les propos de M. Préval, qui nous a assuré que son gouvernement serait inclusif, à large assise et qu'il travaillerait à répondre aux attentes de tous les citoyens haïtiens. Les élections présidentielles étant terminées, et les élections parlementaires étant prévues le 21 avril, les autorités haïtiennes, fortes de l'appui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), devront redoubler d'efforts pour tenir des élections locales et municipales dans les délais, lesquelles sont fondamentales pour le processus démocratique.

Des services gouvernementaux de base à l'échelle locale sont indispensables à la gouvernance haïtienne et servent de point de départ au processus de sélection de la Cour suprême et du Conseil électoral permanent.

Les problèmes logistiques et financiers qui ont affecté le premier tour des élections ne devraient pas entraver les élections locales. Les États-Unis sont prêts à faire leur part et nous appelons la communauté internationale à apporter de même sa contribution.

Les États-Unis saluent les contributions apportées à la MINUSTAH par de nombreux partenaires de cet hémisphère et du monde entier, et nous rendons un hommage particulier, pour leur rôle directeur, au Brésil et au Canada. Même si la situation en matière de sécurité s'est améliorée de façon significative au cours des derniers mois, la MINUSTAH doit redoubler d'efforts pour maintenir un environnement sûr, notamment dans les quartiers de Port-au-Prince en proie à des conflits, comme Cité Soleil.

Au-delà de la stabilisation immédiate, cependant, le Conseil axe à juste titre son action sur la tâche fondamentale qui consiste à préparer le Gouvernement haïtien à affronter par lui-même les défis en matière de sécurité. Les États-Unis réaffirment leur appui au développement et à la réforme de la Police nationale haïtienne. Nous appelons le gouvernement du Président élu, M. Préval, à coopérer pleinement avec la MINUSTAH pour valider les candidatures et former aussi bien les nouvelles recrues que les officiers

actuellement en poste. La professionnalisation des forces de police ne suffira pas à elle seule ; il faut aussi renforcer le système judiciaire. Il est impossible de s'attaquer à toutes les difficultés du jour au lendemain, mais nous voyons déjà des signes encourageants. Je tiens notamment à rendre hommage au rôle moteur du Directeur général de la Police nationale haïtienne, M. Mario Andrésol.

Tout en faisant face au désordre généralisé, il faut aussi remédier au manque de services de base et à l'insécurité. Le modèle Bel Air d'action de stabilisation – c'est-à-dire un effort conjoint civil et militaire entre le contingent brésilien de la MINUSTAH et l'Agency for International Development des États-Unis, qui vise à créer des emplois, assurer des formations et mener des projets de travaux publics qui améliorent les conditions de vie des résidents de Bel Air – peut servir de modèle pour restaurer la sécurité et amorcer le développement dans les zones d'Haïti les plus gravement secouées par les conflits.

Les États-Unis restent pleinement décidés à assurer que le travail nécessaire sera accompli pour lever les obstacles qui se dressent sur le chemin d'Haïti. Nous comprenons également que c'est en définitive la responsabilité du Gouvernement et du peuple haïtiens de consolider des réformes démocratiques réelles et durables.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est un grand plaisir de vous voir, Monsieur le Ministre, présider le Conseil de sécurité. Je salue également la présence du Président élu d'Haïti, M. René Préal. Je le félicite de sa victoire électorale et lui souhaite un plein succès dans ses efforts en vue d'améliorer la vie quotidienne de tous les Haïtiens. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux autres participants, dont nos éminents invités, et remercions les auteurs des exposés présentés aujourd'hui.

Nous estimons que la première série d'élections nationales à Haïti, qui étaient destinées à restaurer l'état de droit constitutionnel dans le pays, ont été globalement un succès. Nous attendons du Gouvernement haïtien qu'il fasse tout son possible, avec l'appui international adéquat, pour garantir que le second cycle des élections législatives, puis les élections locales, se déroulent conformément aux normes démocratiques et dans les délais impartis.

Il est essentiel que toutes les forces politiques haïtiennes acceptent l'issue des prochaines élections,

afin de promouvoir le processus politique à long terme. Dans la période postélectorale, toutes les forces politiques haïtiennes, guidées par les intérêts vitaux du pays, devront œuvrer plus activement à promouvoir la réconciliation nationale et le dialogue politique, et à renforcer les institutions de l'État.

Pour une stabilisation à long terme de la situation en Haïti, la réforme des structures de maintien de l'ordre est absolument essentielle. Il est particulièrement important de mettre rapidement en œuvre le plan-cadre pour la réforme de la police haïtienne, afin de créer un service de police efficace et opérationnel. Pour cela, il faudra une interaction plus marquée entre la Police nationale haïtienne et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Malgré la grande importance de l'aide internationale à Haïti, la responsabilité principale du renforcement de la stabilité et des progrès dans le processus de paix incombe encore aux Haïtiens eux-mêmes. Sans une véritable volonté et des efforts énergiques de la part du peuple haïtien pour améliorer la vie quotidienne dans le pays, une issue positive à long terme pour Haïti ne sera pas possible. Les nouveaux dirigeants haïtiens ont la responsabilité principale d'engager une coopération fructueuse avec la communauté internationale.

À cet égard, nous saluons les efforts de la MINUSTAH et de son chef, M. Valdés, que nous remercions de son exposé d'aujourd'hui. Nous notons notamment le rôle important joué par la Mission dans l'organisation de la première série d'élections nationales et leur tenue réussie. Nous rendons hommages à tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie en servant la cause de la paix en Haïti. Nous sommes aussi reconnaissants à la délégation argentine et au Groupe des amis d'Haïti pour le projet de déclaration présidentielle, qui a notre plein appui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est S. E. M. Alberto van Klaveren, Vice-Ministre des affaires étrangères du Chili.

M. van Klaveren (Chili) (*parle en espagnol*) : La délégation du Chili tient à remercier la République argentine, et tout particulièrement le Président du Conseil de sécurité, le Ministre Jorge Taiana, pour l'initiative d'avoir convoqué ce débat public sur une question qui est importante pour la région et qui

mobilise l'intérêt de la communauté internationale tout entière. Nous saluons la présence du Président élu d'Haïti, M. René García Prével, que nous avons récemment eu le plaisir d'accueillir au Chili à l'occasion de l'investiture de notre Présidente Michelle Bachelet, et nous redisons nos plus sincères félicitations au peuple haïtien pour le résultat des élections du 7 février dernier. Nous tenons aussi à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, pour l'exposé très complet qu'il nous a fourni et pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

La tenue des élections, avec un travail d'appui efficace de la part de l'Organisation des États américains, témoigne de l'engagement du peuple haïtien en faveur du processus politique démocratique, de l'établissement de l'état de droit et du lancement de la réconciliation nationale, seule voie qui permette d'aboutir à une stabilité durable. Pour que le processus électoral soit un succès, il faudra veiller à ce que le deuxième cycle d'élections législatives se déroule dans des conditions pareillement démocratiques et dans les délais fixés. Il s'agit là, sans nul doute, d'un objectif prioritaire pour que le candidat victorieux puisse assumer rapidement ses fonctions à la présidence du pays. La tenue des élections municipales et locales, qui aboutira à l'établissement des conseils municipaux, permettra aussi de renforcer les institutions démocratiques du pays.

Cela fait maintenant un peu plus de deux ans que le Chili, conscient de la nécessité d'éviter une tragédie humanitaire et répondant promptement à l'appel du Conseil de sécurité, s'est joint à la Force multinationale intérimaire et a ensuite fait partie de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous l'avons fait animés par la certitude que seule une opération de paix intégrale et multiforme permettrait le redressement politique, social et économique du pays. Nous souhaitons réaffirmer ici cet engagement, avec la conviction que le peuple haïtien a la possibilité de prendre en main son propre destin.

Cela suppose deux conditions fondamentales. En premier lieu, il faut que la société haïtienne renonce à toute forme de violence et que chaque jour s'ouvrent de nouveaux espaces pour un dialogue inclusif susceptible de promouvoir la compréhension entre les

différents secteurs politiques et sociaux. C'est le chemin à suivre pour lancer les réformes institutionnelles qui pourront jeter les bases de la bonne gouvernance et d'un développement économique durable.

Deuxièmement, la communauté internationale doit apporter sa contribution sous la forme de programmes de développement destinés principalement à lutter contre l'extrême pauvreté, les maladies chroniques, l'insuffisance des infrastructures et la dégradation de l'environnement. Pour cela, il sera indispensable de déboursier, sur la base de critères de flexibilité et d'urgence, la totalité des fonds promis dans le contexte du Cadre de coopération intérimaire, tout en augmentant les investissements locaux et étrangers, et en créant de nouvelles sources d'emploi, notamment pour les jeunes. Au cours de cette nouvelle étape, la MINUSTAH devra continuer d'appuyer les autorités haïtiennes afin de maintenir un environnement sûr et stable dans le pays. Il sera aussi indispensable de continuer d'appuyer les actions qui facilitent le processus de reconstruction intégrale.

Pendant tout ce temps, le Chili a axé sa collaboration sur des objectifs de développement concrets. Nous avons fourni une armée d'ingénieurs, parmi lesquels figurent des spécialistes équatoriens, qui érigent un pont mécanique dans la localité de Grand-Goâve.

Par ailleurs, notre pays a réalisé un effort supplémentaire en augmentant la capacité de ses hélicoptères, les dotant de l'équipement nécessaire pour effectuer des vols nocturnes et, ce faisant, optimiser la surveillance des élections. De son côté, le bataillon chilien déployé à Cap-Haïtien s'est employé avec efficacité à protéger la population locale.

Nous jugeons vital de collaborer à la modernisation de la police nationale, afin de la rendre plus professionnelle et de la dépolitiser. À cette fin, nous pensons qu'il faudrait envisager de fonder une académie internationale de police, qui siègerait à Port-au-Prince et aurait pour mission principale de former des policiers spécialisés dans les situations d'après conflit.

Il est également urgent de réformer les systèmes judiciaire et pénitentiaire, en les modernisant et en les renforçant. Pour cela, il importe de fournir une assistance technique et financière aux institutions chargées de faire respecter l'état de droit. Cela est

essentiel si l'on veut garantir le respect rigoureux des droits de l'homme, mettre fin à l'impunité et faire appliquer les normes de la procédure régulière.

Ainsi, nous prions instamment les nouvelles autorités haïtiennes de mettre en œuvre une politique efficace de désarmement, de démobilisation et de réinsertion de tous les groupes armés. Cela suppose nécessairement de donner des garanties de sécurité et de créer des emplois afin de pourvoir aux besoins fondamentaux de ceux qui rendent leurs armes et de leur famille.

Au regard des progrès accomplis vers une transition démocratique qui profite à tous, il y a lieu d'être optimiste. Haïti aborde à présent une nouvelle étape, dans laquelle le maintien de la présence des Nations Unies sera décisif pour consolider le régime démocratique et rendre la paix durable.

Haïti offre à l'ONU une occasion symbolique de mettre en place les institutions qui définiront la réforme à engager et accorderont aux dimensions économique et sociale une place centrale dans le règlement durable de la crise. Cela répond aux exigences d'un multilatéralisme moderne et efficace.

Le cas d'Haïti devrait figurer au premier rang de l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. L'action menée de façon responsable par le peuple haïtien exige un regain de solidarité. Le relèvement des institutions et de l'économie nécessite la volonté politique de la communauté internationale pour répondre aux besoins, aux rêves et aux espoirs de 10 millions d'Haïtiens, qui aspirent à vivre dans la dignité et la liberté.

Le Chili continuera de tout mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, d'emblée, je vous remercie d'avoir convoqué cette importante séance. Je salue également la participation de S. E. M. René Préal, Président élu d'Haïti.

La tenue des élections en Haïti constitue sans aucun doute la première étape du renforcement des institutions démocratiques ainsi que de la promotion de l'état de droit et de la bonne gouvernance. D'autres étapes tout aussi importantes devront être franchies pour avancer sur la voie de la réconciliation et de l'unité nationales, qui ne sauraient être obtenues sans la participation de tous les Haïtiens.

Ma délégation profite de l'occasion pour féliciter S. E. M. Préal de son élection à la présidence d'Haïti et le peuple haïtien du succès des élections du 7 février 2006. Nous espérons vivement que le second tour de scrutin aura lieu à la date prévue, afin que puisse être constitué un gouvernement national capable d'édifier la paix, conformément aux espoirs et aux aspirations du peuple haïtien.

Il sera primordial d'épauler comme il se doit les activités de consolidation de la paix afin de pérenniser la stabilité et d'assurer le bien-être du peuple haïtien. L'étape suivante devra prévoir le règlement d'un certain nombre de problèmes : le désarmement des ex-combattants, ainsi que leur démobilisation et leur réinsertion dans la société; le rétablissement et la remise en état du secteur de la sécurité, ainsi que la reconstitution d'une force de police nationale qui fasse régner l'état de droit; le respect de la justice grâce à la promotion de l'appareil judiciaire et des droits de l'homme; la création d'emplois et la remise sur pied d'une administration civile nationale qui soit capable d'assurer les services publics de base, comme l'approvisionnement en eau et en énergie, les soins de santé, l'éducation et l'infrastructure.

Dans tous ces domaines, nous devons tenir compte du passé et des leçons tirées de notre expérience dans l'édification d'institutions étatiques servant les intérêts nationaux. De notre point de vue, il est logique que le gouvernement élu reçoive l'appui de l'ONU, dans la mesure où la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dirigée avec brio par M. Valdés, et d'autres organismes de l'ONU sont pour beaucoup dans les progrès obtenus jusqu'ici en ce qui concerne la stabilité et la fourniture des services de base. Il est admis, en règle générale, que la MINUSTAH apporte une aide indispensable au nouveau gouvernement et que sa présence contribue grandement à la sécurité et à la surveillance du processus électoral. À la prochaine étape, la MINUSTAH sera chargée d'évaluer la situation au moment de l'entrée en fonctions de la nouvelle administration.

Le peuple haïtien accorde à présent une très grande confiance à son gouvernement, comme en témoignent les résultats de l'élection. Nous espérons que la nouvelle administration saura s'acquitter des devoirs qui lui ont été conférés ainsi que des tâches difficiles qui l'attendent, et qu'elle ramènera la

stabilité dans ce pays depuis trop longtemps en proie à l'instabilité interne.

Enfin, nous souscrivons au projet de déclaration présidentielle sur la situation en Haïti dont le Conseil est saisi.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*): La délégation japonaise salue chaleureusement la présence, dans cette salle aujourd'hui, du Président élu de la République d'Haïti, S. E. M. René Préval, que nous félicitons sincèrement de son élection.

Le débat d'aujourd'hui est l'occasion de réfléchir à l'appui que l'ONU et la communauté internationale peuvent apporter à Haïti en cette heure cruciale de son histoire, où le pays avance résolument sur la voie de la paix et de la stabilité, de la réconciliation nationale et du développement économique et social.

Nous remercions l'Argentine d'avoir, ces dernières semaines, donné une impulsion à la question d'Haïti au sein du Conseil de sécurité et d'avoir organisé la présente séance. Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, de diriger nos travaux.

En dépit de certains troubles, les élections législatives de février ont, dans l'ensemble, été couronnées de succès. Nous félicitons le peuple haïtien de ce remarquable résultat.

Si les élections ont été une victoire majeure pour le rétablissement de la démocratie et de la stabilité en Haïti, le pays n'en demeure pas moins confronté à d'immenses problèmes que le Président élu Préval et son futur gouvernement devront résoudre pour relever le pays et le conduire vers le rétablissement des institutions nationales et l'instauration d'un développement durable.

Le plus important et le plus pressant de ces problèmes sera de trouver le moyen de parvenir à une réconciliation nationale n'excluant personne. À cette fin, il faut espérer que la tenue réussie des élections de février ouvrira la voie à un processus électoral pacifique lors du second tour des élections législatives, en avril. Les résultats de ces élections devront être acceptés par toutes les parties et il faudra créer les conditions permettant à tous les partis politiques élus au parlement de participer au processus politique de manière libre et démocratique. Toute tentative d'isoler ou d'éloigner les partis élus des processus de prise de décisions proprement dits s'avérerait déstabilisatrice et

devra donc être évitée afin de prévenir la résurgence de la violence, de rétablir la stabilité dans le pays et de faire progresser, de manière inclusive, la réconciliation nationale.

Deuxièmement, le renforcement des institutions et des capacités nationales, notamment en particulier la réforme de la police nationale et du système judiciaire, demeure un défi majeur pour Haïti. La situation en matière de sécurité reste fragile. Si cette question n'est pas réglée rapidement et de manière efficace, elle pourrait conduire à de graves problèmes. Bien que des progrès aient été enregistrés en matière de recrutement et de formation des agents de police haïtiens, des efforts de réforme plus vigoureux sont toujours nécessaires de la part du Gouvernement dans ce domaine, afin de renforcer l'état de droit. Le renforcement des capacités et la restauration des institutions nationales, notamment la police nationale et le système judiciaire, doivent donc être au premier rang des priorités parmi les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). À notre avis, la révision du mandat de la Mission devrait dûment en tenir compte.

Haïti constituera un test important en matière de consolidation de la paix. Nous ne devons épargner aucun effort pour veiller à ce qu'Haïti marque un nouveau succès pour les pays en transition, aussi bien que pour la consolidation de la paix. Pour que tel soit le cas, il est essentiel que, parallèlement au renforcement des capacités institutionnelles, la population haïtienne perçoive les dividendes tangibles de la paix par le biais du développement socioéconomique de leur société. Cela exige une aide et un appui internationaux à long et à court terme, y compris des projets à impact rapide. Il sera crucial de veiller à la mise en œuvre rapide et régulière de ces projets promis dans le contexte du processus du Cadre de coopération intérimaire.

À cette fin, nous félicitons le Président élu, M. Préval, de ses nombreux efforts pour obtenir l'appui des pays de la région et de la communauté internationale dans son ensemble, ainsi que du travail préparatoire indispensable qu'il effectue en vue de la formation du prochain gouvernement. La communauté internationale doit répondre généreusement aux besoins d'Haïti en fournissant l'assistance nécessaire immédiatement ainsi que sur le long terme.

De son côté, le Japon a fourni une aide à Haïti dans les domaines des secours humanitaire et de l'assistance électorale. Le Japon restera un partenaire d'Haïti pour l'aide humanitaire et l'aide au développement, dans le plein respect de la notion de contrôle par le peuple haïtien du processus de développement. Nous attendons avec intérêt de pouvoir travailler étroitement avec le nouveau gouvernement et la population haïtienne pour appuyer leurs efforts d'édification de la nation.

Je voudrais terminer en rendant hommage à la contribution de M. Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti. Notre gratitude s'adresse également à la MINUSTAH et aux pays qui ont fourni des contingents et des agents de police, lesquels ont fait un excellent travail pour mener à bien les tâches importantes de la Mission dans des circonstances particulièrement difficiles.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Nous saluons votre initiative et votre aptitude à diriger s'agissant d'aborder la question d'Haïti au Conseil de sécurité. Nous remercions également M. Valdés de ses remarques. Nous rendons hommage à l'excellent travail qu'il a accompli en tant que chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Ma délégation se félicite de la présence à la présente séance de S. E. M. René Préal, Président élu d'Haïti. Nous nous félicitons également de l'importante contribution qu'il a apportée à notre débat. Je voudrais saisir cette occasion pour le féliciter de son élection et lui souhaiter, au nom de mon gouvernement, plein succès pour l'important travail qui l'attend.

Comme le Représentant permanent de l'Autriche prononcera dans quelques instants une déclaration au nom de l'Union européenne à laquelle souscrit pleinement la Slovaquie, je ne ferai que quelques brèves observations additionnelles.

Nous applaudissons le peuple haïtien pour son engagement constant en faveur de la démocratie, comme l'a reflété le taux de participation record au premier tour des élections présidentielles et législatives. Dans le même temps, nous voudrions souligner combien il est important de compléter le cycle électoral, y compris en tenant des élections

municipales et locales de la même manière et dans le même esprit.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il souligne que l'achèvement des élections n'est que la première étape du processus de transition politique. Le Gouvernement haïtien nouvellement élu devra relever de nombreux défis colossaux pour consolider le processus démocratique. Ces défis tiennent notamment à un État et des institutions locales faibles, à une infrastructure administrative insuffisante, à une grande pauvreté, à des gangs violents et à un commerce florissant de la drogue et du blanchiment de l'argent.

Haïti aura besoin de davantage d'appui et d'assistance de la part de la communauté internationale pour faire face à ces problèmes. À cet égard, ma délégation exprime son plein appui à la MINUSTAH et au rôle qu'elle continue de jouer en Haïti pour garantir la sécurité, renforcer la démocratie et appuyer la mise en œuvre de la réforme des services publics et de l'administration publique et du secteur de la sécurité, ainsi que les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans le pays.

Dans le même temps, nous pensons que seul le peuple haïtien lui-même peut résoudre les problèmes du pays. Le contrôle et la direction par Haïti du processus de relèvement sont indispensables au succès de la transition du pays. Un dialogue et une réconciliation nationaux n'excluant personne sont, à notre avis, tout à fait prioritaires et impératifs pour lancer un processus de transformation à long terme. Nous demandons instamment aux dirigeants politiques haïtiens de saisir cette occasion importante et de la traduire en actions concrètes.

De graves difficultés liées au développement à long terme attendent Haïti. Mais il y a également des besoins humanitaires immédiats qui, s'ils ne sont pas satisfaits de manière urgente, risquent de mettre en péril la fragile stabilité du pays. Ces besoins ont trait à l'amélioration des services sociaux les plus élémentaires, y compris l'éducation, les soins de santé, ainsi qu'aux conditions économiques déplorables dans lesquelles vit l'immense majorité des Haïtiens. À cet égard, une attention particulière doit être accordée à la grave situation des milliers d'enfants des rues qui sont contraints de se battre au sein de gangs ou de devenir les sujets d'une sous-culture de la servitude. Pour régler ces problèmes urgents avec succès, l'appui

immédiat et durable des donateurs et la coordination étroite qui devra s'instaurer entre toutes les parties prenantes sont indispensables.

À long terme, la lutte pour la stabilité, la normalité et le développement en Haïti devra se fonder sur le renforcement des institutions démocratiques, la bonne gouvernance et l'amélioration du respect pour les droits de l'homme et l'état de droit. Les institutions démocratiques sont essentielles pour garantir la stabilité politique et elles sont le fondement élémentaire de la croissance économique.

Un climat de calme et de sécurité doit être rétabli dans le pays. Nous sommes d'accord avec M. Valdés, pour qui l'une des principales priorités dans ce domaine est le renforcement des institutions judiciaires et policières haïtiennes. Une véritable réforme judiciaire en Haïti est une tâche de longue haleine. Elle doit commencer, avant toute chose, par la formation d'une nouvelle génération de juges et de personnel qualifié et par leur prompt incorporation dans le système. Nous sommes encouragés de voir que le Président récemment élu est déterminé à créer une force de police bien entraînée et non politisée. La réforme de la police nationale, qui manque actuellement dangereusement de personnel et qui est mal équipée, est absolument indispensable pour combattre efficacement la criminalité, désarmer les groupes violents, restaurer la loi et l'ordre et protéger la population haïtienne.

Dernier point et non des moindres, à notre avis, la participation d'Haïti à la coopération et à l'intégration régionales, notamment la restauration de la confiance avec ses voisins, sera également un facteur important de la réussite du processus de transition. Dans ce contexte, nous nous félicitons que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) soit disposée à admettre de nouveau Haïti au sein des conseils de la Communauté.

La coopération avec la République dominicaine, afin de prendre des mesures pour mieux gérer la sécurité le long de la frontière, sera fondamentale pour lutter efficacement contre le trafic d'armes et de drogues en Haïti, ainsi que contre la criminalité organisée en général. Nous nous félicitons à cet égard des signes positifs qui se font jour dans les relations entre Haïti et la République dominicaine, notamment la réactivation de la Commission mixte Haïti-République dominicaine.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Slovaquie est prête à partager l'expérience de sa propre transformation réussie avec le nouveau Gouvernement haïtien et à l'aider à asseoir sa légitimité et à promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Ma délégation est favorable à l'adoption du projet de déclaration présidentielle et félicite la délégation argentine de l'avoir élaboré.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée, au nom de ma délégation, de vous remercier d'avoir organisé et présidé la présente séance.

C'est avec un grand plaisir et avec un vif sentiment de solidarité que ma délégation s'associe aux autres membres du Conseil pour souhaiter la bienvenue au Président élu de la République d'Haïti, M. René Garcia Préval, que je tiens à féliciter pour sa victoire à l'élection présidentielle du 7 février, une victoire dont tous les Haïtiens sont parties prenantes. Nous le saluons tout particulièrement pour les qualités d'homme d'État dont il a fait montre pendant les élections. Cela a permis, en grande partie, de maintenir le processus de démocratisation sur la bonne voie. Mais surtout, son accession à la présidence, pour la deuxième fois en une décennie, lui donne une occasion exceptionnelle de panser de vieilles blessures afin de réconcilier le pays et de rallier les Haïtiens derrière lui pour mener la tâche urgente de reconstruction.

Si l'on ne met pas un terme au cycle de la violence et de l'instabilité politique, Haïti ne connaîtra jamais la démocratie et un véritable développement. Nous espérons donc que le Gouvernement qui sera enfin constitué sera le reflet d'une détermination collective d'instaurer une nouvelle culture politique d'inclusion qui transcende les divisions sociales et économiques marquées qui entravent depuis des années les progrès d'Haïti.

Nous attendons avec intérêt que le deuxième tour des élections parlementaires prévues pour le 21 avril 2006 se déroule dans le calme. Ceci devrait permettre le parachèvement du processus électoral, pour lequel le Conseil électoral provisoire, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et les donateurs qui ont fourni des ressources méritent toutes nos félicitations. À ce stade, je tiens à remercier mon vieil ami et ancien collègue, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, des efforts inlassables qu'il a déployés en faveur de la cause de la paix en Haïti.

Avant la fin du mois d'avril, le Président et le Parlement seront entrés en fonctions et seront prêts à entamer la tâche difficile de la transformation d'Haïti en un pays plus uni, stable et prospère. Nous savons, de par notre humble expérience au Ghana en tant que jeune démocratie, que l'élan qui permet de s'éloigner de la politique turbulente du passé tient à un consensus national puissant en faveur de la gouvernance démocratique. La participation massive aux élections a montré clairement que ce consensus existe réellement au sein de la société haïtienne.

Donner à ce consensus en faveur d'une gouvernance démocratique un sens pratique pour l'homme de la rue représente un défi majeur. Nous espérons que le résultat des élections municipales et locales de juin rapprochera l'administration des citoyens. Aucun système de gouvernance ne saurait conserver sa crédibilité auprès du peuple s'il ne lui permet pas, au minimum, de satisfaire les besoins fondamentaux à sa survie.

Il faut donc aider le Gouvernement nouvellement élu d'Haïti à édifier une démocratie crédible capable de garantir à la population que sa vie et ses biens seront davantage en sécurité, et de lui assurer un accès durable à l'eau potable, à l'électricité, à l'éducation, aux services de santé et, surtout, à l'emploi. Parmi les diverses nécessités pressantes, la restructuration de la Police nationale haïtienne et du système judiciaire doit être hautement prioritaire afin de renforcer l'ordre public et la stabilité générale.

La communauté internationale a maintes fois fait face à la triste réalité qui sous-tend la plupart des conflits dans lesquels nous avons dû intervenir à un si grand coût. Nous avons appris qu'invariablement, la meilleure façon de garantir la paix et la stabilité consiste à avoir un système de gouvernance qui réponde aux besoins fondamentaux des personnes. La situation en Haïti n'est guère différente. Les Haïtiens sont les architectes de leur propre avenir. Mais, compte tenu de la pauvreté endémique du pays et de l'énormité de ses problèmes sociaux et économiques, pendant la période qui suivra les élections, la communauté internationale, en partenariat avec le Gouvernement et le peuple haïtiens, devrait lancer un programme massif de reconstruction nationale. En tirant les enseignements de toutes nos expériences passées, nous pouvons aider Haïti à se transformer. Nous espérons que, au moment voulu, le mandat de la MINUSTAH

sera revu afin de permettre à la Mission de jouer un rôle de chef de file dans cette entreprise.

Nous remercions la délégation argentine pour le projet de déclaration présidentielle auquel nous souscrivons sans réserve.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation argentine d'avoir organisé ce débat public sur Haïti, et nous vous remercions également, Monsieur le Ministre, de présider la présente séance. Ma délégation souhaite également la bienvenue au Conseil de sécurité au Président élu d'Haïti, S. E. M. René Préval. Nous le remercions de son excellente allocution.

Nous félicitons M. Préval de sa victoire électorale et saluons le peuple haïtien de lui avoir accordé un vote de confiance pendant les élections présidentielle et parlementaires du 7 février 2006. Nous engageons vivement le peuple haïtien à garder le même calme d'ici la fin du deuxième tour des élections législatives et des élections locales qui suivront pour mener à bien la transition politique et instaurer la démocratie. Entre-temps, il faudra maintenir l'intérêt, les espoirs et les aspirations liés au processus électoral.

Nous saluons la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et son chef, le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés. Nous félicitons également la Commission électorale haïtienne, les pays fournisseurs de contingents, les pays voisins d'Haïti et tous ses amis des efforts collectifs qu'ils ont menés pour organiser et superviser des élections qui, en fin de compte, ont été libres, régulières et crédibles. L'expérience réussie du mois dernier devrait être de bon augure pour le deuxième tour des élections le mois prochain.

L'instabilité politique cyclique et les calamités naturelles qui ont ravagé Haïti ces dernières décennies sont inséparables de la pauvreté si profondément ancrée dans le pays. Ce dernier en date des efforts déployés par la communauté internationale pour aider Haïti à repartir de zéro doit faire fond sur les enseignements tirés des embûches du passé et de leurs causes sous-jacentes. Les élections démocratiques doivent marquer le point de départ de changements généraux et irréversibles. Les institutions politiques, judiciaires et de gouvernance doivent faire l'objet d'une refonte, en même temps qu'il faudra remédier à

la pauvreté socioéconomique chronique du peuple haïtien.

La communauté internationale, dont l'Organisation des Nations Unies, doit avoir un engagement coordonné de longue durée à l'égard d'Haïti. Elle doit faire l'effort conscient d'investir dans la stabilité politique, les structures de gouvernance et l'infrastructure sociale et économique avant d'espérer que le secteur privé vienne investir en Haïti. Nous devons éviter les erreurs du passé, lorsque l'intervention internationale était sélective, ponctuelle et à court terme. Il est donc impératif que le mandat post-électoral de la MINUSTAH soit redéfini afin de préparer le terrain à une consolidation coordonnée de la paix dans tous les secteurs vitaux.

Nous attendons avec intérêt la formation d'un Parlement ouvert et d'un Cabinet déterminé et la nomination d'un Premier Ministre dévoué, une équipe dont la priorité sera de servir le peuple et de répondre à ses besoins. Ils doivent commencer à œuvrer immédiatement à la réconciliation nationale, au respect des droits de l'homme, à l'application de l'état de droit, à la revitalisation économique et sociale et à une relation constructive avec les partenaires internationaux.

Nous notons avec satisfaction que déjà, des signes indiquent que les conditions de sécurité en Haïti s'améliorent. Le nombre d'enlèvements a énormément baissé depuis l'élection de M. Préval à la présidence d'Haïti. La réintégration des anciens soldats doit se poursuivre comme il se doit afin d'éviter qu'un mécontentement mal dirigé ne devienne à nouveau un facteur de déstabilisation.

Enfin, nous remercions la délégation argentine pour le projet de déclaration présidentielle, que nous appuyons.

M. de La Sablière (France) : Il m'est agréable de saluer la présence parmi nous de M. René Préval, nouveau Président d'Haïti, et de le féliciter pour son élection, qui traduit un choix incontestable de la population haïtienne. Nous avons écouté son intervention avec attention et nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Nous l'assurons de notre entier soutien dans les défis, nombreux, qu'il aura à relever.

Je souscris pleinement à l'intervention qui sera prononcée par le Représentant permanent de l'Autriche

au nom de l'Union européenne, et je ferai ici quelques remarques complémentaires.

La participation massive des Haïtiens lors des élections présidentielles et le déroulement pacifique du premier tour des élections parlementaires constituent un pas en avant important dans la voie de la démocratie à Haïti. Ils constituent surtout l'occasion, pour Haïti, de rompre avec la violence et l'instabilité politique du passé. Les autorités haïtiennes doivent désormais œuvrer à la réconciliation et favoriser un processus politique inclusif, conforme au souhait de l'immense majorité de la population.

Je souhaiterais saluer le rôle joué par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Valdés, et par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dans ce succès. M. Valdés a réussi à rassembler les acteurs politiques haïtiens. Il a ainsi permis à la MINUSTAH de réussir sa première tâche : assurer la transition politique du pays.

Il ne s'agit cependant que de la fin d'une première étape, et les défis à relever demeurent immenses. Ils requièrent le maintien de l'engagement de la communauté internationale à long terme, à commencer par les Nations Unies. La MINUSTAH devra adapter son mandat en conséquence et nous serons reconnaissants au Secrétaire général des recommandations qu'il nous fera à cet égard, en liaison avec les nouvelles autorités haïtiennes.

Je souhaiterais maintenant brièvement évoquer les défis qui nous semblent les plus urgents pour les mois à venir.

D'abord, d'achever la transition politique. Le second tour des élections parlementaires doit se tenir à la date annoncée. Les autorités haïtiennes et le Conseil électoral provisoire, avec le soutien de la communauté internationale, doivent assurer un déroulement transparent permettant d'obtenir des résultats incontestables. Le Président doit pouvoir rapidement prêter serment devant le nouveau Parlement, conformément aux règles constitutionnelles.

Il reste également beaucoup à faire pour rétablir la sécurité en Haïti, malgré les progrès enregistrés ces dernières semaines. Le maintien de zones de non-droit exerce un impact psychologique très négatif sur l'ensemble des habitants d'Haïti et constitue une hypothèque pour la consolidation du processus

démocratique comme pour le développement du pays. Le règlement de cette question appelle une double réponse, à la fois militaire et humanitaire. À plus long terme, la sécurité devra être assurée par le renforcement de la Police nationale haïtienne; et, à cette fin, sa réforme est essentielle.

Mais la réforme de la police ne permettra pas à elle seule d'établir l'état de droit et la sécurité. La troisième priorité devra donc être le secteur de la justice, domaine dans lequel tout ou presque reste à faire, et les actions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en prenant en compte la spécificité du cas haïtien.

De manière plus générale, il faut renforcer les capacités de l'État dans de nombreux domaines, au niveau national comme au niveau local et promouvoir le développement d'Haïti. Aucune stabilisation n'est possible sans que s'enclenche un processus de développement économique et social durable. Nous rappelons à cet égard notre attachement au Cadre de coopération interimaire, nécessaire à la coordination des donateurs, entre eux comme avec les autorités haïtiennes.

L'entrée en fonctions des nouvelles autorités marquera le début d'une nouvelle phase, mais elle ne marquera pas la fin du processus de stabilisation. La communauté internationale devra se mobiliser pour aider le Président élu et le futur gouvernement dans l'œuvre de redressement du pays. Dans la nouvelle phase de consolidation de la paix et de l'état de droit qui s'ouvre, la poursuite de l'engagement international au côté des autorités haïtiennes est indispensable. Le peuple haïtien doit pouvoir compter sur un engagement à long terme de la communauté internationale.

Enfin, Monsieur le Président, ma délégation appuie le projet de déclaration présidentielle préparé par votre délégation.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Nous nous félicitons de votre présence aujourd'hui, Monsieur le Président. Je voudrais féliciter le Président élu Préval et lui souhaiter la bienvenue et remercier le Représentant spécial, M. Valdés, de sa contribution continue.

Je souscris à la déclaration qui sera faite sous peu par la présidence autrichienne au nom de l'Union européenne.

Ce matin, je pense qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble donnent leur appui clair, ferme et à long terme à Haïti. Il y a eu six missions des Nations Unies en Haïti depuis 1995. Le moment est maintenant venu, je pense, de transmettre le message simple que nous soutenons tous le nouveau Gouvernement haïtien et reconnaissons notre responsabilité d'être à ses côtés et qu'il appartient à ce gouvernement de diriger le processus en Haïti.

La consolidation de la paix est composée de trois éléments essentiels. Le premier élément consiste à renforcer le processus démocratique, à édifier des institutions démocratiques basées sur l'état de droit. Donc, la tâche immédiate à accomplir est de franchir le cap du second tour des élections. Mais les élections ne sont pas une fin en soi; ce qui compte, c'est ce qui vient après les élections, ce qui est mis en place. C'est le grand défi pour Haïti.

Le deuxième élément consiste à s'attaquer à la pauvreté et à promouvoir le relèvement économique dans un des pays les plus pauvres de la terre. Le Ministre du Guyana a fait référence aux objectifs du Millénaire pour le développement. Je pense que ce sont les éléments de base que l'on s'attend à ce qu'un Gouvernement haïtien mette en place. Mais cela est suffisamment difficile pour n'importe quel pays; pour Haïti, dans sa situation désespérée actuelle, nous sommes au-delà du difficile. Donc, il est nécessaire que nous nous rallions tous derrière ces priorités sur la base des programmes préparés et présentés par le Gouvernement. La prorogation du Cadre de coopération interimaire jusqu'en décembre 2007 est par conséquent un pas dans la bonne direction, mais tant de choses sont nécessaires.

Le troisième élément, à mon avis, consiste à assurer la sécurité. Pour le moment, le rôle des soldats de la paix est essentiel, mais il faut également que des progrès soient faits en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi qu'en matière de réforme de la Police nationale haïtienne – à laquelle un certain nombre de mes collègues ont fait référence – qui a, en fait, été demandée dans la résolution 1608 (2005). Encore une fois, il est essentiel pour la sécurité que la police assume un plus grand rôle et que le problème des zones « interdites » dans la capitale et les autres problèmes soient réglés.

Ce débat et ce que nous savons de la situation indiquent à l'évidence que les défis à relever sont énormes. Le Royaume-Uni espère que la séance d'aujourd'hui signalera que la communauté internationale est résolue à fournir un appui continu au moment où le pays se lance dans un tout nouvel avenir – un avenir dans lequel nous souhaitons au pays plein succès. Comme je l'ai déjà dit, il nous faut être là pour pouvoir l'appuyer.

Enfin, nous pouvons certainement accepter le projet de déclaration présidentielle que votre délégation a préparé.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Comme les délégations qui m'ont précédé, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Valdés, pour son exposé, ainsi que le Président élu M. Préval pour sa présence au Conseil. Le Danemark souscrit à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Le Danemark félicite René Préval pour sa victoire électorale. Les élections, qui se sont tenues le 7 février, ont une importance historique. La forte participation électorale et le déroulement relativement pacifique de ces élections sont de très bon augure pour l'avenir démocratique d'Haïti. Nous attendons avec intérêt le deuxième cycle d'élections, qui se tiendront le 21 avril, et qui s'appuieront sur les enseignements tirés lors du premier cycle. La tenue d'élections locales et municipales dans les délais sera également fondamentale pour asseoir la démocratie à tous les niveaux du gouvernement en Haïti.

La situation en matière de sécurité semble être généralement stable, et s'est grandement améliorée par rapport à ce qu'elle était il y a quelques mois, y compris à Cité Soleil. Le nombre d'enlèvements a baissé de manière significative au cours des derniers mois. Cela dit, la criminalité violente reste généralisée et demeure une grande préoccupation. Nous appuyons pleinement les efforts de Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) visant à aider les autorités nationales à améliorer encore la situation en matière de sécurité.

Le nouveau Gouvernement haïtien va se heurter à un grand nombre de défis, qui sont tous interdépendants. La réconciliation est un de ces défis. Le Danemark estime qu'un gouvernement à large assise aidera à promouvoir la réconciliation nationale

et lance un appel à tous les dirigeants politiques haïtiens pour qu'ils se réunissent pour faire face à ces défis ensemble. Il est fondamental que les efforts de réconciliation soient institutionnalisés à chaque niveau de la société haïtienne. Une réconciliation couronnée de succès facilitera les progrès en ce qui concerne les autres défis qui se posent au pays.

Un de ces défis consiste à renforcer l'état de droit, y compris le respect des droits de l'homme. Cela exigera une véritable réforme de la police, complétée par une réforme judiciaire, afin de faire face au grave problème que pose le fait que plus de 90 % de la population carcérale soit en détention provisoire ou préventive, y compris l'ancien Premier Ministre Yvon Neptune. Nous souscrivons pleinement aux efforts continus qui ont été conduits dans le domaine de la réforme de police lancée par le chef de la police haïtienne, M. Andresol, avec l'appui de la MINUSTAH. En outre, nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur la manière dont la MINUSTAH pourrait appuyer au mieux la réforme et le renforcement des institutions clefs du Gouvernement. Nous espérons que ces recommandations comprendront une section importante sur la réforme du secteur judiciaire.

Nous espérons que la réconciliation nationale et l'état de droit permettront de créer un environnement plus propice à la réalisation de progrès dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR). Une confiance accrue dans les autorités nationales encouragera la population à remettre ses armes, surtout si ces mesures se conjuguent avec des programmes socioéconomiques qui permettront de mettre en place d'autres moyens de subsistance. Une aide socioéconomique, y compris des projets à impact rapide, sont indispensables pour renforcer l'appui au nouveau gouvernement et sa légitimité. Tant le programme de désarmement, démobilisation et réintégration que les efforts visant à lutter contre la pauvreté extrême contribueront à améliorer la situation en matière de sécurité en Haïti.

Les nombreux défis auxquels se heurte Haïti sont étroitement liés. Ni le nouveau Gouvernement haïtien ni la communauté internationale ne peuvent se permettre d'ignorer aucun de ces défis. Pour les relever, un engagement international continu et à long terme sera nécessaire. Ces défis ne pourront être relevés du jour au lendemain comme l'histoire récente d'Haïti l'a tristement montré. Nous sommes

convaincus que le nouveau gouvernement est résolument déterminé à œuvrer en ce sens. Nous espérons que la communauté internationale sera également prête à maintenir le cap cette fois-ci.

Je voudrais rendre hommage au Représentant spécial, M. Valdés, et à l'équipe de la MINUSTAH pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin d'aider Haïti à s'acheminer vers la démocratie, la stabilité et le développement.

Enfin, nous remercions la délégation argentine pour la déclaration présidentielle à laquelle nous souscrivons pleinement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jorge Briz Abularach, Ministre des affaires étrangères du Guatemala.

M. Briz Abularach (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu vous saluer tout particulièrement. C'est un privilège de voir un ami proche du Guatemala, S. E. Jorge Enrique Taiana, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte, présider cette réunion. C'est pour nous de très bon augure et nous sommes heureux de pouvoir compter sur la précieuse expérience d'un éminent diplomate argentin pour guider notre débat.

Je voudrais également féliciter le Président élu d'Haïti, M. René Préval, de son élection récente, et exprimer à son gouvernement notre appui vigoureux, car il incarne l'espoir de voir Haïti parvenir à une stabilité qui lui permettra d'accéder au développement intégral.

Nous nous félicitons de cette initiative de convoquer un débat public pour examiner la situation en Haïti. Nous estimons qu'il est de la plus haute importance qu'en cette période de défis et de changements, nous débattions tous de la nécessité de promouvoir la réconciliation nationale, le développement économique et le renforcement institutionnel dans ce pays frère.

À cet égard, ma délégation souhaite s'associer à la déclaration prononcée par le Ministre des affaires étrangères du Guyana, S. E. M. Samuel Insanally, au nom du Groupe de Rio.

Depuis le début de la crise en Haïti, mon pays a exprimé sa solidarité avec le peuple de ce noble pays. En outre, le Gouvernement guatémaltèque a exprimé le

souhait de voir tous les secteurs politiques haïtiens parvenir à un consensus minimal pour permettre la construction et la consolidation d'une véritable démocratie et pour créer un milieu favorable au développement durable du pays au bénéfice de tous les Haïtiens. Si la responsabilité fondamentale à cette fin appartient aux Haïtiens, nous reconnaissons aussi que cet objectif essentiel ne sera atteint que si la communauté internationale déploie un effort de coopération coordonné, généreux et à long terme.

C'est pour ces raisons que nous réaffirmons notre appui sans faille aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont la principale composante militaire et civile est d'origine latino-américaine. Le Guatemala exprime notamment son appui à l'activité du Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti et Chef de la MINUSTAH, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés.

Conformément à notre politique consistant à favoriser les solutions pacifiques et négociées aux conflits, le Gouvernement guatémaltèque a illustré son engagement et sa volonté de participer à la MINUSTAH en envoyant un contingent de police militaire de 87 officiers guatémaltèques, qui sont actuellement présents sur le territoire haïtien et qui constituent notre contribution à la MINUSTAH.

Le Guatemala considère que le rôle de l'ONU en Haïti est d'une importance toute particulière, compte tenu notamment des revers que la communauté internationale a essuyés antérieurement dans ce pays. Nous devons donc nous représenter cette Mission comme une opération de grande envergure et à long terme qui se poursuivra jusqu'à ce que l'on parvienne aux objectifs fixés, c'est-à-dire jusqu'à ce que le peuple haïtien soit en mesure de se gouverner dans la liberté, démocratiquement et dans de meilleures conditions économiques et sociales.

Nous devons prendre acte des erreurs commises dans le passé et c'est pour ces raisons que nous sommes convaincus que l'engagement de la communauté internationale en Haïti est à long terme.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale, réunis à Panama le 9 mars dernier, ont souligné l'importance qu'a pour toute la région la réussite du processus démocratique en Haïti, c'est pourquoi ils ont appelé à la poursuite de l'action de la

MINUSTAH jusqu'à la nécessaire consolidation de ce processus.

En ce qui concerne les défis qu'Haïti affronte en ce moment, nous partageons les préoccupations exprimées quant à la situation précaire en matière de sécurité, au rôle pernicieux que continue de jouer l'ancienne armée et tout particulièrement au défi que constituent les bandes armées liées à des groupes hors-la-loi. Nous savons que les problèmes dans les rues sont considérables et que ces groupes armés contrôlent des quartiers entiers, où l'impunité et la violence conspirent pour nuire à la population.

Un autre grand obstacle contre lequel le peuple haïtien bute aujourd'hui est la faiblesse de l'administration de la justice. L'aide technique destinée au renforcement des institutions de maintien de l'ordre public doit parvenir à destination sans tarder, et nous devons aider l'État haïtien à consolider les institutions démocratiques qui garantissent une coexistence en bon ordre, utile et pacifique.

Pour le Guatemala, il est important que la communauté internationale, les organisations régionales, les institutions financières internationales, ainsi que les institutions, organisations et programmes non gouvernementaux, continuent d'appuyer le peuple haïtien pour qu'il parvienne à la pleine jouissance des droits et libertés fondamentaux. Il faut également prêter main-forte aux nouvelles autorités dans leurs enquêtes sur les abus commis, afin de mettre fin à l'impunité grâce à la réforme, à la restructuration et au renforcement de la police nationale et du système judiciaire – institutions sans lesquelles une justice rapide et adéquate est impossible. En ce sens, nous appelons les nouvelles autorités à adopter des mesures concrètes et urgentes pour prévenir et sanctionner les actes délictueux par l'ouverture d'enquêtes efficaces lorsque des plaintes sont déposées et par la traduction en justice des responsables.

À l'heure actuelle, il ne suffit pas de régler la crise de sécurité immédiate que traverse le pays, en prenant des mesures à court terme. Il faut insister sur une démarche intégrale, qui englobe tant la situation politique que la sécurité, l'administration de la justice, les droits de l'homme et le développement économique, comme partie d'un tout. Sans un point de vue global il sera difficile de rompre le cercle vicieux qui engendre frustration, violence et absence de

confiance dans les mécanismes que fournit l'état de droit.

Le Guatemala veut insister sur l'importance des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Nous partageons les inquiétudes d'autres pays, non seulement en raison du retard pris dans la mise en œuvre des programmes proposés par la MINUSTAH, mais aussi à cause des problèmes de financement de ces programmes, notamment de ceux qui traitent de réinsertion.

Bien qu'un processus d'élections libres constitue en soi un acquis notable, il est indispensable de lancer aussi un processus de dialogue national inclusif, qui permette à tous les secteurs sociaux et politiques d'exercer une véritable autodétermination.

Ma délégation ne saurait passer sous silence quelques-uns des problèmes fondamentaux, comme l'extrême pauvreté, les taux élevés d'analphabétisme et la malnutrition, qui continuent de priver les Haïtiens de droits essentiels – économiques, sociaux et culturels – et qui aggravent les conséquences du non-respect des droits civiques et politiques élémentaires.

Nous reconnaissons que les nouvelles autorités ne seront pas en mesure de régler ces problèmes sur le fond à bref délai. Néanmoins, elles peuvent commencer à lancer des initiatives cohérentes et intégrales. Nous les engageons instamment à le faire, en collaboration avec tous les secteurs de la société et avec l'appui résolu de la communauté internationale, par la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de développement à long terme qui permette de faire face aux besoins économiques et sociaux de chaque Haïtien.

En ce qui concerne les problèmes et autres défis auxquels Haïti et sa population sont confrontés, ma délégation lance un appel à la communauté internationale, et notamment aux pays donateurs, pour qu'ils fournissent à Haïti l'appui et l'assistance nécessaires, au sein du Cadre de coopération intérimaire, pour lui permettre de surmonter les difficultés du passé. Le pays pourra ainsi avancer vers un avenir de pleine réalisation de ses possibilités dans un état de droit démocratique où la population jouisse pleinement des droits de l'homme.

Il est donc essentiel que nous affrontions les défis d'Haïti comme un défi collectif et que nous répondions à notre devoir de solidarité envers ce pays, si injustement frappé tout au long de son histoire. Nous

resterons engagés dans l'effort de reconstruction et de stabilisation visant à permettre au peuple haïtien d'être maître de son destin et protagoniste de son propre développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant prendre la parole en ma qualité de Ministre des relations extérieures, du commerce extérieur et des cultes de la République argentine.

J'aimerais en premier lieu remercier le Secrétaire général Kofi Annan de son exposé et notamment des concepts qu'il a énoncés, car ceux-ci fournissent une orientation indispensable pour suivre le processus politique haïtien. De même, je tiens à remercier le Représentant spécial Juan Gabriel Valdés de sa communication détaillée sur la situation actuelle en Haïti. Alors que nous nous rapprochons de la fin de son affectation à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), nous tenons à exprimer notre reconnaissance particulière pour les qualités politiques, professionnelles et, bien sûr, humaines de l'Ambassadeur Valdés, qui ont contribué de façon très sensible à dessiner un horizon prometteur pour la MINUSTAH et pour Haïti.

Sur la base de cette expérience, l'Argentine souhaite réaffirmer son désir particulier que le prochain Représentant spécial soit un ressortissant d'un pays d'Amérique latine fournisseur de contingents à la Mission.

Je tiens bien sûr à féliciter particulièrement le Président élu d'Haïti, M. René Préval, et le remercier de sa présence à ce débat, comme de son intervention sur les défis qui attendent son pays dans l'avenir. Notre pays transmet aussi ses saluts très chaleureux au peuple haïtien, qui a massivement accompli son devoir civique malgré les difficultés que devaient surmonter les électeurs pour exercer leur droit de vote.

Nous reconnaissons aussi la collaboration inestimable apportée par l'Organisation des États américains à l'organisation des élections.

L'Argentine tient particulièrement à affirmer que nous nous associons à l'intervention faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la République du Guyana, M. Samuel Insanally, au nom du Groupe de Rio.

Notre pays estime que le prochain transfert du pouvoir à un gouvernement représentatif et démocratique ouvre un nouveau chapitre de l'histoire

haïtienne et une occasion qu'il ne faut pas laisser échapper. Il faut que le peuple haïtien et les pouvoirs constitués, bénéficiant d'un appui continu de la communauté internationale, puissent enfin laisser définitivement derrière eux l'instabilité, la pauvreté, l'immobilisme et la violence politique.

Au cours de cette étape, nous pensons qu'il faudrait réaliser une première évaluation de la présence des Nations Unies en Haïti. Nous pensons que la MINUSTAH a été un facteur décisif s'agissant de rétablir avec succès un environnement de sécurité et de stabilité. Celui-ci a rendu possible le déroulement du processus électoral et, du même coup, qui jette les bases de la remise en place des institutions et de la relance de l'activité économique.

Cette mission a aussi démontré l'engagement de l'Amérique latine à l'égard des événements de l'hémisphère, et notamment en ce qui concerne les tâches de reconstruction de la paix dans la région.

Le Conseil de sécurité et les organismes présents sur le terrain ont une grande responsabilité à assumer : collaborer à cette nouvelle étape afin de ne pas reproduire les erreurs du passé. Le processus électoral en cours doit être parachevé rapidement afin de permettre une prompte passation des pouvoirs ainsi que la formation du Parlement et des gouvernements locaux et municipaux. Les élections marquent un premier pas vers le rétablissement de la démocratie, mais il faudra que d'autres conditions soient réunies pour obtenir une stabilité à long terme. À cet égard, nous réaffirmons notre conviction que le développement social et économique est essentiel pour garantir la sécurité et la gouvernance démocratique.

Nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche qui attend le Président Préval. À notre avis, la stratégie d'établissement de la paix doit s'appuyer sur plusieurs piliers. Le premier est la sécurité : il est nécessaire de renforcer le climat de sécurité, qui, soit dit en passant, connaît une embellie depuis plusieurs mois. Le deuxième pilier est la primauté du droit : il est fondamental d'installer un ordre institutionnel qui renforce le respect du droit et de la légalité. Le troisième pilier est la mise en œuvre sur le long terme d'un plan de développement économique durable qui canalise les forces de la population et l'appui de la communauté internationale. Enfin, quatrièmement, il importe de bâtir – ou de reconstruire – très vite une infrastructure de base qui satisfasse aux besoins

élémentaires de la population. La population doit recevoir des garanties réelles que la démocratie s'accompagnera de bénéfices concrets et visibles.

Entre autres tâches qui l'attendent, le nouveau gouvernement devra, avec l'appui de la communauté internationale, poursuivre l'action engagée pour réconcilier le peuple haïtien grâce à un dialogue politique ouvert à tous. La réconciliation ne peut être imposée par la loi, elle doit trouver racine dans les efforts conjugués de toutes les composantes de la société. Il sera essentiel de faire preuve de compréhension et d'accepter les règles démocratiques pour surmonter les problèmes du passé.

La réforme de la police, de l'appareil judiciaire et du système carcéral doit passer à la vitesse supérieure. Haïti doit réformer son appareil de sécurité pour qu'il soit bien équipé, moderne, performant et pleinement respectueux des garanties individuelles. Notre pays est prêt à coopérer dans le domaine de la justice et de la promotion des droits de l'homme. Haïti doit pouvoir compter sur des fonctionnaires compétents et sur des institutions démocratiques qui soient fortes et dignes de confiance.

Dans le domaine du développement, la communauté internationale doit continuer d'aider Haïti à élaborer une stratégie intégrale de réduction de la pauvreté. Il sera primordial que les nouvelles autorités redéfinissent leurs priorités dans le contexte du Cadre de coopération intérimaire, en identifiant les projets prioritaires qui répondent aux véritables besoins du peuple haïtien. La création d'emplois et la fourniture de services sociaux de base sont deux éléments centraux qui mériteront une attention particulière dans un avenir proche.

Pour sa part, l'Argentine continuera d'offrir sa coopération et un appui soutenu à Haïti, à travers sa participation à la MINUSTAH ainsi que par le biais des projets de coopération qui ont déjà été présentés à travers le Cadre de coopération intérimaire, de même qu'en coordonnant l'aide humanitaire apportée par les Casques blancs. Mais, nous souhaitons ici rappeler ce qui a été promis et convenu avec le Président Préval durant la visite qu'il a effectuée à Buenos Aires, à savoir que la coopération doit avoir une valeur ajoutée et des effets notables et être coordonnée; au lieu de simplement satisfaire celui qui l'apporte, elle doit être la plus avantageuse possible pour celui qui en est le

destinataire. Nous agissons donc comme le demandera le Président Préval.

La nouvelle étape qu'Haïti s'apprête à traverser nécessitera l'implication de tous, en particulier de sa classe dirigeante. La société haïtienne tout entière a un grand défi à relever, et elle devra participer d'une manière pacifique et efficace à la vie politique.

À cet égard, nous profitons de la présence du Président élu René Préval pour confirmer l'attachement de la communauté internationale, et en particulier de l'Amérique latine, au développement et au renforcement de l'état de droit sur le long terme dans son pays. Nous ne doutons pas de notre volonté d'œuvrer de concert et de manière constructive à la réalisation de ces objectifs.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Président du Conseil économique et social, le Représentant permanent de la Tunisie, l'Ambassadeur Ali Hachani.

M. Hachani (Président du Conseil économique et social) : C'est un honneur et un plaisir de prendre la parole en ma qualité de Président du Conseil économique et social à cette séance du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Haïti. Je tiens tout d'abord à remercier la présidence argentine du Conseil pour cette opportunité. Je tiens ensuite à exprimer mes vives félicitations au Premier Ministre Latortue pour son action remarquable de ces deux dernières années ainsi qu'au Président élu René Préval. Je lui souhaite plein succès dans ses fonctions et lui donne l'assurance de notre confiance dans sa capacité, nourrie par une expérience politique au plus haut niveau, à engager Haïti sur la voix de la stabilité et du développement.

Haïti vit un tournant de son histoire. Suite à la transition politique des deux dernières années, le pays est à même de mettre en place un système institutionnel et administratif stable, apte à libérer les forces vives de la nation et à renforcer l'appareil d'état de façon à satisfaire les besoins fondamentaux de la population. La lutte contre la pauvreté, objectif qui réunit la communauté internationale tout entière, ne pourra en effet être engagée que dans un climat politiquement et socialement pacifié et grâce au renforcement des structures publiques.

Les corrélations entre le développement socioéconomique et la stabilité politique ne sont plus à

démontrer. Plusieurs instances de l'ONU ont souligné le risque marqué de déstabilisation et de violence politique que connaissent les pays pauvres et la difficulté rencontrée à pérenniser la stabilité en l'absence d'une aide internationale massive. Haïti en est l'illustration. Il est donc crucial que le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité travaillent main dans la main pour apporter des réponses aux problèmes du pays.

Haïti est à l'ordre du jour du Conseil économique et social depuis plusieurs années. Le Groupe consultatif spécial, mis en place en 1999 pour formuler des recommandations sur le développement d'Haïti sur le long terme, a été réactivé en novembre 2004 et reprend toute son actualité aujourd'hui, alors que le pays connaît une stabilité retrouvée. Dans le rapport qu'il a remis au Conseil économique et social l'an dernier, le Groupe a souligné la gravité de la crise non seulement économique mais aussi sociale et environnementale que traverse le pays.

Nous sommes tous conscients de l'ampleur de la tâche qui attend les responsables haïtiens. Dans ce contexte, seul un partenariat de long terme entre les autorités et la communauté internationale peut générer le redressement tant attendu. Au cours des derniers mois, le Groupe spécial s'est entretenu avec les autorités haïtiennes chargées de la planification et de la coordination de l'aide extérieure qui travaille à l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Tout récemment, il a rencontré les membres de la Cellule de réflexion stratégique, placée sous l'égide du Ministère de la planification et chargée d'élaborer des pistes de réflexion sur le développement à long terme. De telles démarches nous semblent prometteuses car un accord sur les grands axes de développement du pays, porté par une vision partagée au plan national, est un préalable au redressement. Ces réflexions peuvent aussi contribuer à donner corps au dialogue national que l'on entend engager.

La communauté internationale doit contribuer au développement d'Haïti et faire preuve de réactivité et de générosité sur le long terme. Le Conseil économique et social, par le biais, en particulier, de son Groupe consultatif spécial, s'est engagé à suivre et à guider ce processus. Il le fera en juillet prochain à Genève, au cours de sa session de fond de 2006, sur la base du prochain rapport du Groupe et des recommandations qui y seront formulées, l'accent étant

mis sur la cohésion, cohérence et la pérennité de l'aide internationale.

Grâce aux efforts combinés des uns et des autres, haïtiens et internationaux, Haïti peut sortir de la crise et disposer de perspectives de développement conformes aux aspirations de la population, dans un large consensus national. Chacun à son niveau doit accomplir des efforts en ce sens. Soyez assuré que le Conseil économique et social accomplira les siens avec Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques du Ministère des relations extérieures du Brésil, l'Ambassadeur Antonio Patriota. Je lui donne à présent la parole.

M. Patriota (Brésil) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais vous exprimer à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à la délégation argentine, les félicitations fraternelles du Ministre Celso Amorim pour l'excellent travail que vous accomplissez à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également saluer votre initiative de convoquer le présent débat public sur Haïti. La présence du Président élu, René Préval, donne une importance toute particulière à notre séance d'aujourd'hui.

Je voudrais transmettre les condoléances du Gouvernement brésilien suite au décès, hier à Brasilia, de l'Ambassadeur Fénelon d'Haïti.

Nous sommes réunis aujourd'hui suite au succès du processus électoral en Haïti. La participation massive aux élections présidentielles du mois de février est un véritable message d'espoir et montre qu'un Haïti démocratique est tout à fait possible. Nous nous félicitons de l'adoption du calendrier électoral pour le second tour des élections législatives, ainsi que pour les élections locales et nous espérons qu'elles auront lieu dans un climat de transparence et de stabilité. L'élection d'un parlement haïtien représentatif et démocratique viendra compléter le processus électoral qui constitue le cœur du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (NIMUSTAH). Le Brésil demande instamment au nouveau gouvernement de promouvoir un dialogue politique inclusif et constructif entre tous les Haïtiens afin d'améliorer la gouvernance et de créer les conditions propices à un nouvel effort de développement économique assorti à la justice sociale, à savoir le pacte de gouvernabilité auquel a fait

référence le Président Préval aujourd'hui dans son intervention.

Mon pays réaffirme son appui solide aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la stabilisation et la reconstruction en Haïti. Je voudrais me féliciter de la visite que M. Préval a effectué au Brésil, les 9 et 10 mars derniers, au cours de laquelle il a rencontré le Président Lula et le Ministre par intérim des relations extérieures, ainsi que des visites qu'il a effectuées ensuite au Chili et en Argentine. Nous estimons également que les événements récents sont très positifs, comme par exemple le rapprochement entre Haïti et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui marque le signal important de la réintégration d'Haïti à la famille des Caraïbes et à la famille d'Amérique latine de manière plus générale. La présence ici aujourd'hui de plusieurs ministres et vice-ministres de la région témoigne de ce rapprochement.

L'avenir d'Haïti constitue un défi crucial pour l'ONU. Les problèmes du pays trouvent leurs racines profondes dans des questions politiques et socioéconomiques qui sont bien loin de la question de la sécurité. Nous ne pouvons nous limiter à chercher des solutions à la question haïtienne uniquement à partir d'une perspective militaire. Nous plaçons pour que la communauté internationale continue d'aider Haïti en dégageant rapidement des ressources financières et en appuyant durablement la reconstruction économique, sociale et institutionnelle du pays. Le nouvel effort d'assistance internationale devra se concentrer sur le renforcement des domaines fondamentaux, comme le pouvoir judiciaire et la police, ainsi que sur le développement des infrastructures afin de créer des conditions plus favorables à un développement durable et d'encourager la création d'emplois.

La communauté internationale, en coopération avec le Gouvernement haïtien, devrait préparer des recommandations concernant l'étendue du mandat futur de la MINUSTAH. Nous estimons également qu'il est important d'inscrire la question haïtienne à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, récemment créée, ainsi que l'ont souligné aujourd'hui le Chili et d'autres pays.

En vue de se préparer aux défis futurs, les membres du Groupe de contact de la Banque mondiale ont décidé que le moment était venu d'organiser une

nouvelle conférence des donateurs, qui aura lieu en septembre 2006, afin de proroger le Cadre de coopération intérimaire jusqu'à la fin 2007. Auparavant, le Brésil aura l'honneur d'accueillir, en mai de cette année, à Brasilia une réunion ministérielle entre les pays donateurs et le nouveau gouvernement haïtien. Nous nous employons également, par des voies diplomatiques, à appuyer l'annulation de la dette haïtienne par le Fonds monétaire international.

Le Brésil estime que nous avons désormais une bonne occasion d'élaborer un plan d'action à l'appui des 100 premiers jours du gouvernement Préval; un plan capable de créer un nombre important d'emplois, en utilisant au maximum le potentiel des entreprises d'ingénierie. Je voudrais mettre en exergue le rôle que joue le Groupe restreint dans la coordination des efforts de la communauté internationale en Haïti, ainsi que l'importance du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social.

Nous devons rendre hommage au Président Boniface Alexandre pour les efforts inlassables qu'il déploie durant l'actuel processus de transition. Nous saluons également le Premier Ministre Gérard Latortue pour la manière dont il a conduit la transition, ce qui nous a permis de nous retrouver aujourd'hui pour accueillir une nouvelle phase du processus haïtien et réitérer notre confiance dans l'avenir du pays.

Nous saluons chaleureusement le dévouement et la compétence de l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés. C'est un réel motif de satisfaction pour notre région que d'avoir un représentant de la diplomatie chilienne à la tête des forces de la communauté internationale en Haïti. Tout comme vous, Monsieur le Président, nous pensons que compte tenu de l'important rôle politique et matériel que jouent les pays d'Amérique latine dans la stabilisation d'Haïti, il serait bon que son remplaçant vienne également d'un des pays de cette région.

(l'orateur poursuit en français)

Par votre intermédiaire, permettez-moi, Monsieur le Président, de transmettre à la délégation haïtienne et au Président élu, René Préval, nos plus vives félicitations et notre appui solidaire. Comme l'a déclaré le Président Lula, les troupes brésiliennes resteront en Haïti aussi longtemps que nécessaire. Vous pouvez être certain de notre détermination d'assurer que l'Organisation des Nations Unies consacre les efforts nécessaires pour qu'Haïti puisse trouver le cercle vertueux du développement durable dans une

atmosphère de perfectionnement démocratique afin que le pays puisse véritablement redevenir « la perle des Antilles ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Il y a encore

un certain nombre d'orateurs inscrits sur la liste et, avec l'assentiment du Conseil, je vais suspendre la séance pour la reprendre à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.